

Rapport sur la stabilité financière 2017

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Rapport sur la stabilité financière 2017

Table des matières

1	Evaluation globale	4
2	Environnement macroéconomique	7
2.1	Développements clés	7
2.2	Scénarios	10
3	Exposition et résilience	12
3.1	Grandes banques	12
	<i>Assainissement et liquidation: un pilier important de la réglementation too big to fail</i>	18
3.2	Banques commerciales axées sur le marché intérieur	20

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est amélioré au cours des douze derniers mois, même s'il présente encore des risques substantiels. La qualité du crédit a globalement augmenté sur fond de reprise de la croissance à l'échelle internationale. Dans ce contexte, les cours boursiers ont également progressé, et sur les marchés des actions, des obligations et des changes, la volatilité est restée faible la plupart du temps. Cependant, l'appréciation du marché par les investisseurs est fragile, comme l'attestent les épisodes de forte volatilité lors d'événements politiques tels que le référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne ou les élections présidentielles aux Etats-Unis et en France. Par ailleurs, dans un certain nombre de pays de la zone euro, la qualité du crédit demeure faible, et les primes de risque des banques sont toujours élevées. D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas entraîne certains risques pour la stabilité financière mondiale. Les marchés immobiliers de plusieurs pays présentent des signes de déséquilibres. En outre, la rentabilité des établissements financiers est soumise à des pressions, ce qui incite ces derniers à prendre davantage de risques.

Dans son scénario de base, la Banque nationale suisse (BNS) table sur une poursuite de l'amélioration de l'environnement économique national et international dans lequel évolue le secteur bancaire suisse. Aux Etats-Unis, la croissance demeure robuste et est soutenue par les conditions favorables sur le marché du travail. Dans la zone euro, la reprise se poursuit, et le chômage continue à reculer. La Chine connaît un ralentissement lié à une baisse de la croissance potentielle du PIB, tandis que le Brésil et la Russie renouent avec une croissance positive. En Suisse, on observe un raffermissement, et l'économie revient progressivement vers le plein-emploi. Aux Etats-Unis, les conditions monétaires continuent de se normaliser. Au Japon et dans la zone euro, la politique monétaire demeure plutôt expansionniste étant donné la persistance d'une dynamique modérée de l'inflation.

Outre le scénario de base, la BNS recourt à quatre scénarios négatifs pour déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Le premier scénario négatif décrit des tensions financières et bancaires de grande ampleur, provoquant une longue récession dans la zone euro et une période prolongée de taux d'intérêt négatifs dans cette zone, mais aussi en Suisse. Le deuxième scénario est celui d'une crise

majeure dans les économies émergentes, comparable à celles survenues durant la seconde moitié des années 1990. Dans le troisième scénario, les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le quatrième scénario analyse l'impact d'un choc de taux d'intérêt.

GRANDES BANQUES

Poursuite du renforcement de la capacité totale d'absorption des pertes

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, les deux grandes banques suisses – Credit Suisse et UBS – ont poursuivi le renforcement de leur capacité totale d'absorption des pertes (*total loss-absorbing capacity*, TLAC), tant en matière de fonds propres *going concern* qu'au niveau de leurs instruments *gone concern*. Les fonds propres *going concern* peuvent absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité, tandis que les instruments *gone concern* visent à permettre une recapitalisation en cas de menace d'insolvabilité.

Grâce à ces nouveaux progrès, le Credit Suisse et UBS sont en voie de satisfaire aux exigences de la réglementation *too big to fail* révisée (TBTF2) dans une perspective de mise en œuvre complète, c'est-à-dire après expiration de la clause d'antériorité et des autres dispositions transitoires¹. Les deux établissements remplissent d'ores et déjà entièrement les exigences en matière de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques. Par contre, ils doivent encore améliorer leur TLAC en termes de ratio de levier (*leverage ratio*). En outre, les deux banques satisfont aux exigences dans une perspective de mise en œuvre complète du dispositif réglementaire international de Bâle III en matière de fonds propres. En comparaison internationale, les grandes banques suisses affichent des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques supérieurs à la moyenne des grandes banques internationales, tandis que leurs ratios de levier se situent en dessous.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) est en train de finaliser le dispositif réglementaire de Bâle III. Dans ce cadre, l'un des principaux objectifs est de réduire la variabilité des actifs pondérés en fonction des risques (*risk weighted assets*, RWA) calculés par les banques, afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité des ratios de fonds propres de celles-ci. Les travaux en cours du CBCB vont dans le même sens que la réglementation *too big to fail* révisée, et l'augmentation prévue des RWA a, dans la mesure du possible, déjà été prise en compte dans le calibrage des exigences TBTF2. La BNS soutient ces réformes et participe activement à leur finalisation dans les meilleurs délais.

¹ La perspective d'une mise en œuvre complète de la réglementation intègre les exigences qualitatives finales concernant les fonds propres *going concern* et *gone concern* pris en compte ainsi que les exigences quantitatives TBTF2.

Résolution de la problématique du *too big to fail* en Suisse

La réglementation TBTF2 a pour objectif de résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse et d'empêcher, qu'en cas de crise, il soit nécessaire de recourir à l'argent du contribuable pour sauver des banques d'importance systémique². Elle repose sur deux piliers complémentaires. Le premier vise à renforcer la résilience des banques d'importance systémique, et à réduire ainsi la probabilité que ces banques se retrouvent dans une situation financière critique. Si malgré tout une telle situation venait à se produire, le second pilier interviendrait pour permettre l'assainissement et la liquidation ordonnés de l'établissement concerné sans recours à des fonds publics.

Pour ce qui est de la résilience, les deux grandes banques ont poursuivi le renforcement de leur capacité d'absorption des pertes comme décrit ci-dessus. Lorsqu'elles respecteront pleinement les exigences de la réglementation TBTF2, cette capacité s'en trouvera encore améliorée. Des progrès dans ce domaine sont nécessaires, car le potentiel de pertes des grandes banques reste substantiel au regard de leur dotation en fonds propres. Cette évaluation repose à la fois sur les pertes effectivement enregistrées lors de la dernière crise financière et sur les quatre scénarios négatifs pris en compte par la BNS. Etant donné l'importance des deux grandes banques pour l'économie suisse, il est central qu'elles continuent à détenir suffisamment de fonds propres, y compris au cas où elles subiraient de telles pertes.

En ce qui concerne l'assainissement et la liquidation, les deux grandes banques ont déjà pris des mesures importantes en vue de satisfaire aux exigences. Chacune d'elles a ainsi créé une filiale suisse regroupant les fonctions d'importance systémique, et elles sont toutes deux sur le point d'établir des sociétés de services séparées. Des progrès supplémentaires sont néanmoins indispensables afin de définir des plans solides d'assainissement et de liquidation (Voir l'encadré Assainissement et liquidation: un pilier important de la réglementation *too big to fail*, pages 18 à 20). Ainsi, les grandes banques devront démontrer, d'ici à fin 2019, qu'elles sont en mesure de maintenir leurs fonctions d'importance systémique en Suisse, même en cas de menace d'insolvabilité³. Il leur faudra aussi satisfaire à des exigences réglementaires à l'échelle internationale.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre intégrale des exigences réglementaires, tant en matière de résilience qu'en ce qui concerne l'assainissement et la liquidation, est nécessaire pour résoudre la problématique du *too big to fail*.

BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Exposition accrue sur le marché hypothécaire, résilience appropriée

En 2016, les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'accroître leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse. La croissance des prêts hypothécaires accordés par ces banques est restée forte. La part des nouveaux prêts hypothécaires octroyés à des emprunteurs présentant une capacité financière réduite a encore augmenté, tandis que le risque de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances est demeuré à un niveau historiquement élevé. Ces développements se sont produits dans un contexte de déséquilibres marqués sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. Si ces déséquilibres ont quelque peu diminué dans l'ensemble, ils demeurent à un niveau comparable à celui de 2014, lorsque le volant anticyclique sectoriel de fonds propres a été fixé à 2%.

Après s'être stabilisée à un bas niveau en 2015, la marge d'intérêt moyenne sur les créances en cours des banques axées sur le marché intérieur a de nouveau reculé en 2016. Cette évolution illustre la pression persistante qui s'exerce sur l'activité principale de ces banques en raison du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt. En 2016, comme les années précédentes, les banques axées sur le marché intérieur ont augmenté le produit net des intérêts, et donc leurs bénéfices, malgré le recul de leur marge d'intérêt sur les nouveaux prêts. Cela tient essentiellement au fait que la progression des prêts hypothécaires octroyés par ces banques fait plus que compenser le recul de leur marge d'intérêt.

Les banques axées sur le marché intérieur continuent de présenter une résilience appropriée. Premièrement, l'évolution de leurs fonds propres disponibles a suivi celles de leurs RWA et de leur bilan en 2016. Leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques est demeuré nettement supérieur aux exigences minimales réglementaires. En outre, leur ratio de levier se situe à un niveau historiquement élevé.

Secondement, les résultats des *stress tests* suggèrent que la plupart des banques commerciales axées sur le marché intérieur disposent d'un excédent de fonds propres suffisant, par rapport aux exigences minimales réglementaires, pour absorber les pertes susceptibles de découler des scénarios négatifs. Le scénario de choc de taux d'intérêt et celui d'une récession prolongée dans la zone euro sont particulièrement pertinents pour les banques axées sur le marché intérieur étant donné leur exposition. Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, une augmentation notable des amortissements sur les prêts hypothécaires accordés à des entités domiciliées en Suisse et une baisse du produit net des intérêts entameraient une part importante de l'excédent de fonds propres dont disposent ces banques. La plupart d'entre elles devraient être à même d'absorber ces pertes sans que leur dotation en fonds propres ne tombe en dessous des exigences

² Voir Conseil fédéral, *Too big to fail*, 18 février 2015, et Département fédéral des finances (DFF), *Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques*, 13 mai 2016.

³ Les fonctions d'importance systémique désignent des fonctions essentielles pour l'économie suisse et comprennent notamment les activités de dépôt et de crédit ainsi que les opérations de paiement en Suisse.

minimales réglementaires. Toutefois, la dotation en fonds propres de certains établissements, qui représentent ensemble une importante part de marché, pourrait alors se rapprocher du minimum réglementaire, voire passer en dessous, à moins qu'ils ne prennent des mesures correctives. Dans le scénario de récession prolongée dans la zone euro, les banques seraient principalement affectées par l'érosion des marges d'intérêt résultant d'une période prolongée de taux d'intérêt négatifs, mais aussi par une augmentation des taux de défaut des créances sur les entreprises, engendrée par une grave récession. Ce scénario se traduirait aussi par des pertes pour de nombreuses banques axées sur le marché intérieur. Néanmoins, le nombre de celles qui enregistreraient des pertes et l'ampleur totale de ces pertes seraient nettement plus faibles que dans le scénario de choc de taux d'intérêt.

Les résultats des *stress tests* font ressortir l'importance pour les banques de détenir un excédent de fonds propres substantiel. Il y a lieu de maintenir cet excédent à l'avenir. Le volant anticyclique de fonds propres, le volant de fonds propres supplémentaires pour les banques d'importance systémique⁴ et la prudence de nombreux établissements concernant leur dotation en fonds propres sont autant d'éléments qui jouent un rôle majeur dans le maintien de cet excédent.

La politique des banques en matière d'octroi de crédits et le marché des objets résidentiels de rendement méritent une attention soutenue

À l'avenir, si les taux d'intérêt restent exceptionnellement bas, l'incitation pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages à prendre des risques accrus sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse demeurera forte.

Les banques, en particulier, sont largement incitées à prendre des risques plus grands lors de l'octroi de prêts hypothécaires, étant donné que les pressions exercées sur leurs marges et leur rentabilité devraient rester élevées, voire augmenter encore du fait de la concurrence croissante, sur le marché hypothécaire en Suisse, entre banques et avec des établissements non bancaires. Elles pourraient répondre à ces incitations en relevant encore le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs ou le risque de taux d'intérêt. De telles stratégies pourraient, certes, aider les banques à stabiliser leur rentabilité à court terme, mais elles accroîtraient encore leur exposition à des chocs importants résultant d'une hausse des taux d'intérêt et à une correction à moyen terme sur les marchés hypothécaire et immobilier.

D'une manière plus générale, une prise de risques accrue pourrait aussi entraîner une recrudescence des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier. Les prix des objets résidentiels de rendement devraient notamment rester soumis à de fortes pressions à la hausse dans le proche avenir. Même si les rendements sont déjà historiquement bas dans ce segment, ils demeurent élevés par rapport à ceux d'autres placements. Si les taux d'intérêt venaient à augmenter ultérieurement, les prix dans ce segment risqueraient de subir une correction substantielle. Une telle correction exercerait des pressions sur les investisseurs recourant à l'emprunt et sur les banques qui les financent.

La Banque nationale continuera d'observer de près l'évolution des marchés hypothécaire et immobilier; elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement ainsi qu'au niveau de risque choisi par les banques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Dans le même temps, la BNS continuera d'examiner régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

⁴ Parmi les banques axées sur le marché intérieur, cet élément concerne PostFinance, le groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich.

2 Environnement macroéconomique

2.1 DÉVELOPPEMENTS CLÉS

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'est amélioré au cours des douze derniers mois, même s'il présente encore des risques substantiels. La qualité du crédit a globalement augmenté sur fond de reprise de la croissance à l'échelle internationale. Dans ce contexte, les cours boursiers ont également progressé, et sur les marchés des actions, des obligations et des changes, la volatilité est restée faible la plupart du temps.

Cependant, l'appréciation du marché par les investisseurs est fragile, comme l'attestent les épisodes de forte volatilité lors d'événements politiques tels que le référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne ou les élections présidentielles aux Etats-Unis et en France. Par ailleurs, dans un certain nombre de pays de la zone euro, la qualité du crédit demeure faible, et les primes de risque des banques sont toujours élevées.

D'une manière plus générale, la période prolongée de taux d'intérêt bas entraîne certains risques pour la stabilité financière mondiale. Les marchés immobiliers de plusieurs pays présentent des signes de déséquilibres.

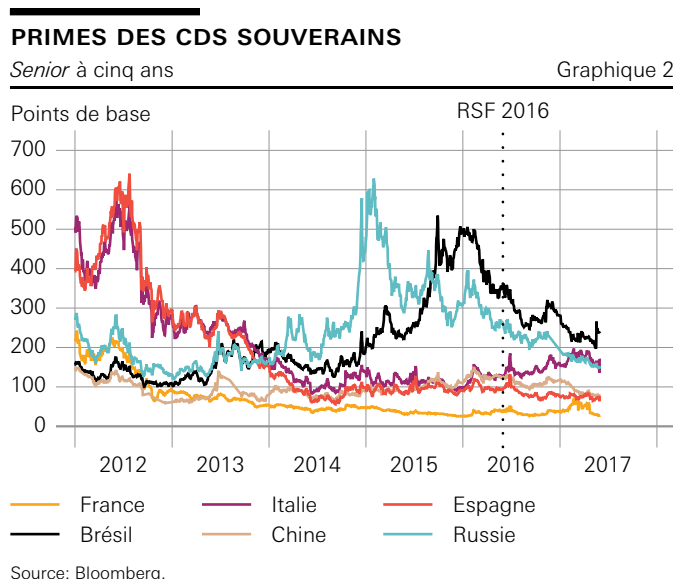
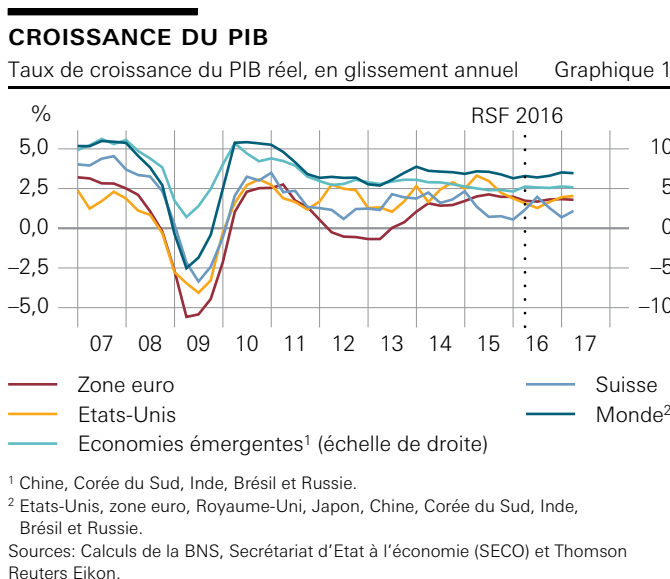
En outre, la rentabilité des établissements financiers est soumise à des pressions, ce qui incite ces derniers à prendre davantage de risques¹.

Reprise de la croissance: durant les douze derniers mois, la croissance économique s'est quelque peu renforcée dans un certain nombre de pays et plus particulièrement aux Etats-Unis (voir graphique 1). Dans la zone euro, la reprise s'est poursuivie à un rythme globalement soutenu au cours de cette période. La croissance a dans l'ensemble légèrement progressé aussi dans les marchés émergents et est restée robuste en Chine. En Suisse, la reprise a continué grâce à une solide progression des exportations nettes.

Amélioration de la qualité du crédit: la qualité du crédit s'est globalement améliorée. Dans l'ensemble, les primes de risque sur les obligations souveraines ont baissé au cours des douze derniers mois (voir graphique 2). Cela a été le cas pour la plupart des marchés émergents, y compris les grandes économies comme la Russie et le Brésil, où les primes de risque demeurent élevées au regard des évolutions passées. Pour la zone euro, le tableau est mitigé. Alors que les primes de risque ont reculé en Espagne, elles ont augmenté en Italie, reflétant l'incertitude politique et les vulnérabilités du secteur bancaire.

Pour les entreprises et les ménages, les signes encourageants dominent également. Aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat se sont resserrés (voir graphique 3), et le rapport entre les abaissements et l'ensemble des changements des notations a diminué (voir graphique 4). Les ratios des créances en souffrance des entreprises et des ménages se sont soit stabilisés, soit abaissés dans les principales économies, mais restent

¹ Le FMI observe à ce propos que l'exposition des banques à des risques de situations extrêmes (*tail risk*) pourrait augmenter si les taux d'intérêt devaient rester durablement bas (voir FMI, *Global Financial Stability Report*, avril 2017, chapitre 2, pages 51 et 52).



encore élevés dans un certain nombre d'Etats membres de la zone euro. En Suisse, les ratios historiquement bas des créances en souffrance démontrent toujours la haute qualité du crédit des entreprises et des ménages. De plus, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat se sont légèrement resserrés. L'endettement des ménages a pourtant continué d'augmenter par rapport au PIB, rendant ces derniers plus vulnérables aux chocs macroéconomiques et à ceux résultant d'une hausse des taux d'intérêt.

Hausse des cours boursiers: dans un contexte de faible volatilité des marchés financiers, les cours boursiers ont progressé au cours des douze derniers mois (voir graphique 5). De brèves périodes de plus forte volatilité ont toutefois été observées pendant la période du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne ainsi que lors des élections présidentielles en

France et aux Etats-Unis. Le ratio cours/bénéfices corrigé des variations conjoncturelles (une méthode fréquemment utilisée pour évaluer les actions) est actuellement au-dessus de sa moyenne de long terme pour les Etats-Unis et en dessous pour les autres grandes régions du monde².

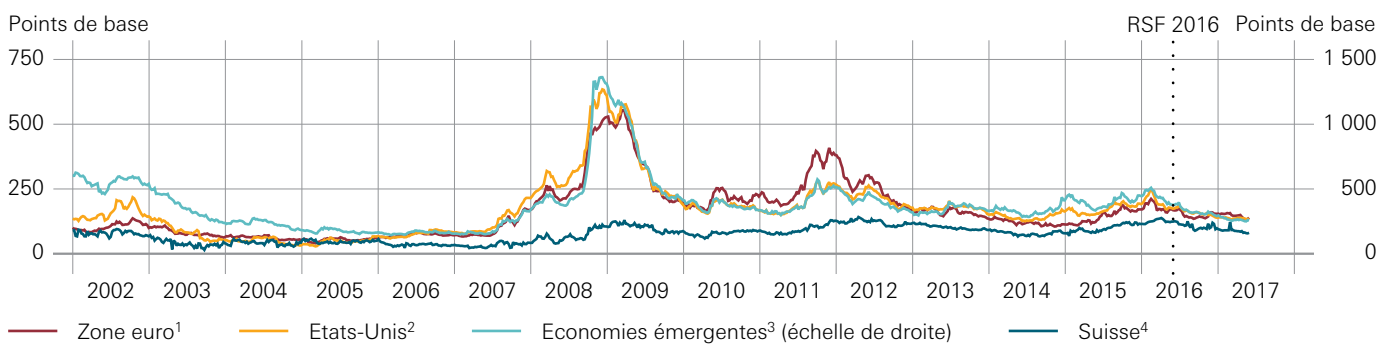
Reprise partielle dans le secteur bancaire à l'échelle mondiale: pour les banques, les indicateurs des marchés financiers des douze derniers mois signalent un redressement partiel après les turbulences observées fin 2015 et début 2016. Aux Etats-Unis comme dans la zone euro, les cours des actions bancaires ont fortement

² Sur la base d'une moyenne du ratio sur 40 ans. Pour les Etats-Unis, l'écart du ratio cours/bénéfice par rapport à sa moyenne de long terme est considérablement plus large lorsque les données de long terme couvrent plus de cent ans.

ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE OBLIGATIONS

Écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat

Graphique 3

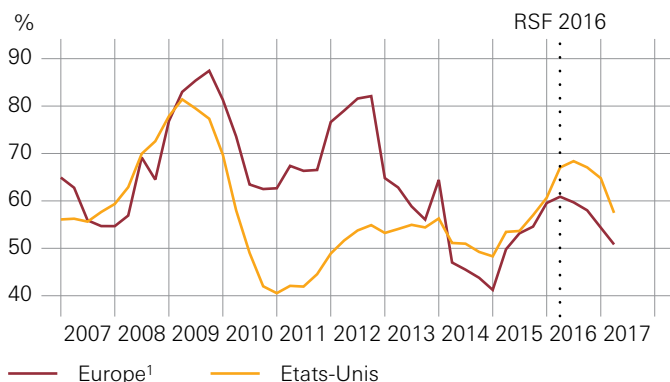


¹ Euro Aggregate Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en euros) et gouvernement allemand (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.
² US Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellées en dollars des Etats-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.
³ Emerging Market Corporate (libellées en dollars des Etats-Unis et en euros), écart de rémunération corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, Bank of America Merrill Lynch.
⁴ Rendements des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération (à 10 ans), calculés par la BNS.
Sources: BNS et Thomson Reuters Eikon.

PROPORTION DES ABAISSMENTS DE NOTATION

Proportion des abaissements de notation par rapport à l'ensemble des changements des notations dans le secteur non financier, moyenne mobile sur quatre trimestres

Graphique 4

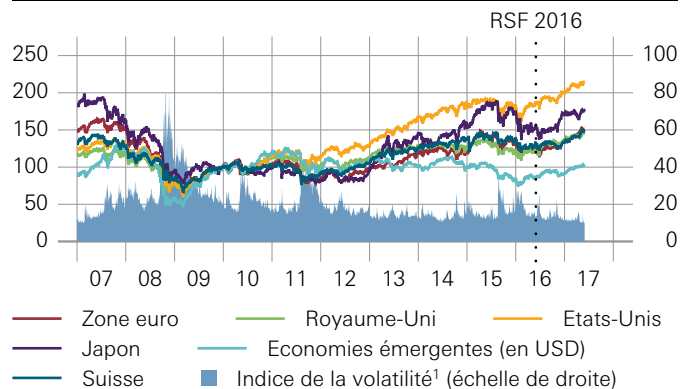


¹ UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.
Sources: Bloomberg et Moody's.

INDICES BOURSIERS

Indices mondiaux Datastream (1^{er} janvier 2010 = 100) et volatilité

Graphique 5



¹ L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500 en %.
Source: Thomson Reuters Eikon.

augmenté et ainsi dépassé les performances générales du marché. Les primes CDS (*credit default swap*) des banques contre le risque de défaut (un indicateur reflétant la résilience des banques sur le marché) se sont également améliorées dans l'ensemble (voir graphique 6). Elles continuent néanmoins d'être plus élevées pour les banques des Etats membres du Sud de la zone euro, ce qui indique que ces dernières sont encore perçues comme relativement plus vulnérables à une dégradation de l'environnement économique et financier.

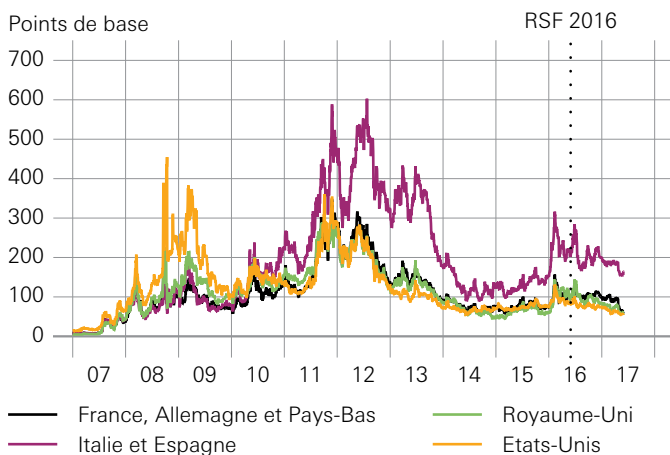
Taux d'intérêt toujours bas: les taux d'intérêt restent historiquement bas et s'inscrivent, dans un certain nombre de pays européens, à des niveaux proches de zéro, voire en dessous. Les taux d'intérêt à court terme ont continué à baisser au Royaume-Uni et dans la zone euro, alors qu'ils ont augmenté aux Etats-Unis. Dans le sillage des élections présidentielles américaines, les taux d'intérêt à long terme

se sont accrus dans la plupart des pays, et la volatilité s'est temporairement amplifiée (voir graphique 7). La période prolongée de taux d'intérêt très bas pourrait amener les investisseurs à sous-estimer la possibilité d'un relèvement à moyen terme des taux d'intérêt. L'expérience montre que ces derniers peuvent augmenter brusquement et dépasser ainsi significativement leurs niveaux d'équilibre.

Prix de l'immobilier toujours en hausse: dans un contexte de taux d'intérêt très bas, les prix de l'immobilier ont généralement poursuivi leur hausse au cours des douze derniers mois. Par ailleurs, il existe des signes de déséquilibres au sein des principales économies européennes. En Europe, les prix immobiliers ont augmenté, atteignant même des taux assez élevés dans certains pays comme le Royaume-Uni et l'Allemagne (voir graphique 8). Les ratios prix/loyer révèlent des déséquilibres sur les marchés de l'immobilier résidentiel en France et au Royaume-Uni

MOYENNES DES CDS

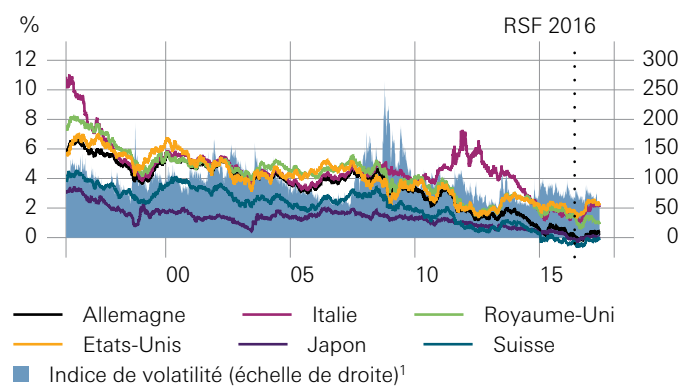
Moyenne des plus grandes banques (*senior* à cinq ans) Graphique 6



Sources: Bloomberg et BNS.

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME: OBLIGATIONS D'ÉTAT À DIX ANS

Graphique 7

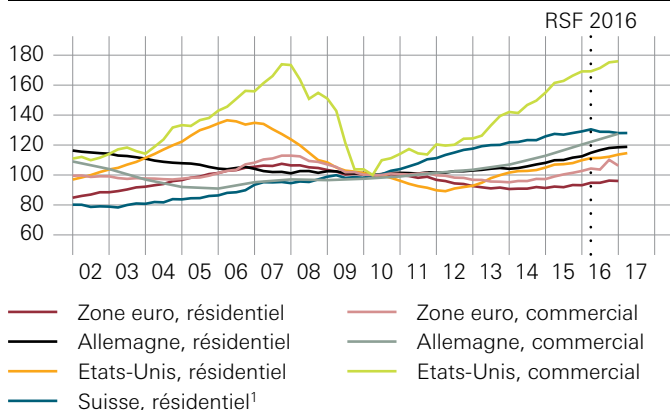


¹ L'indice utilisé est le MOVE Index, qui mesure la volatilité implicite des options sur titres du Trésor américain.

Sources: Bloomberg et Thomson Reuters Eikon.

PRIX DE L'IMMOBILIER

En termes réels (déflateur: IPC total), T1 2010 = 100 Graphique 8

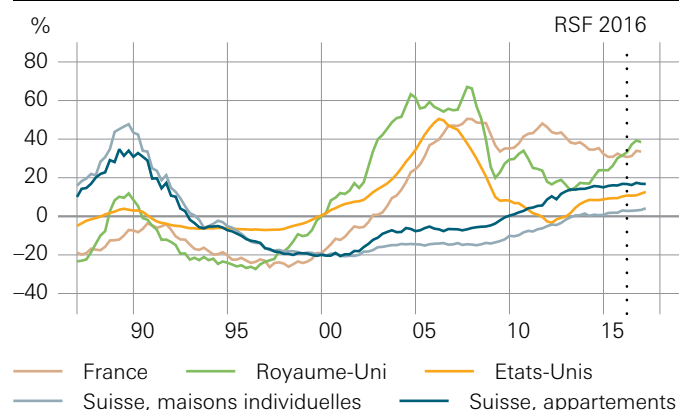


¹ Moyenne pondérée des prix des transactions des maisons individuelles et des appartements.

Sources: BRI, SFSO, Thomson Reuters Eikon et Wüest Partner.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL: RATIO PRIX/LOYER

Ecart par rapport à la moyenne de long terme¹ Graphique 9



¹ La moyenne est calculée sur la période 1970 à 2017 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles. Pour la Suisse, les prix des offres sont utilisés.

Sources: BRI, OCDE, OFS, Thomson Reuters Eikon et Wüest Partner.

(voir graphique 9). Les marchés de l'immobilier commercial dans l'ensemble de la zone euro et du Royaume-Uni présentent également des signes de déséquilibres³. Aux Etats-Unis, les prix immobiliers ont fortement augmenté. L'accroissement des prix de l'immobilier résidentiel a généralement été en phase avec celui des loyers d'habitation. En revanche, les prix de l'immobilier commercial ont augmenté beaucoup plus rapidement que les loyers de bureaux ou de commerces, une évolution qui indique la formation d'un déséquilibre. En Suisse, la croissance des prix a continué de ralentir sur le marché de l'immobilier résidentiel, les déséquilibres restant élevés (voir chapitre 3).

2.2 SCÉNARIOS

Afin de prendre en compte les différentes sources de risque pour le secteur bancaire suisse, la BNS examine un scénario de base et quatre scénarios négatifs pour refléter les développements de l'environnement économique et financier. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable en fonction des informations disponibles actuellement. Les scénarios négatifs sont conçus, quant à eux, en vue de déterminer la résilience du secteur bancaire suisse face à une évolution très défavorable, peu probable mais possible, de l'environnement économique et financier. Les quatre scénarios négatifs sont axés sur les risques macroéconomiques et financiers; ils n'intègrent pas les risques opérationnels et juridiques pour les banques. Cela tient au fait que la matérialisation de risques opérationnels ou juridiques ne dépend guère du scénario économique sous-jacent. L'impact des différents scénarios sur le secteur bancaire suisse est évalué en termes de potentiel de pertes et de résilience des banques dans le chapitre 3.

Scénario de base

Dans le scénario de base, l'environnement économique national et international dans lequel évolue le secteur bancaire suisse continue à s'améliorer. Aux Etats-Unis, la croissance demeure robuste et est soutenue par les conditions favorables du marché du travail. Dans la zone euro, la reprise se poursuit, et le chômage continue à reculer. La Chine connaît un ralentissement lié à une baisse de la croissance potentielle du PIB, tandis que le Brésil et la Russie renouent avec une croissance positive. En Suisse, on observe un raffermissement, et l'économie se rapproche progressivement du plein-emploi. Aux Etats-Unis, les conditions monétaires continuent de se normaliser. Au Japon et dans la zone euro, la politique monétaire demeure plutôt expansionniste étant donné la persistance d'une dynamique modérée de l'inflation.

Scénarios négatifs

Récession prolongée dans la zone euro: les préoccupations grandissantes concernant la viabilité des finances publiques et la solidité du système bancaire provoquent des tensions financières et bancaires de grande ampleur, entraînant une augmentation des primes de risque pour les banques de la zone euro et des Etats membres du sud. La confiance s'érode et la zone euro entre en récession. Les tensions qui pèsent sur le secteur bancaire et les marchés financiers dans la zone euro se propagent aux Etats-Unis et à la Suisse, déclenchant une chute des cours des actions et une augmentation des écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'Etat. Dans de nombreux pays, y compris en Suisse, les prix de l'immobilier chutent. Par rapport au scénario de crise de la dette dans la zone euro décrit en 2016 dans le *Rapport sur la stabilité financière*, la récession au sein de la zone euro et en Suisse est moins forte, mais plus longue et suivie d'un redressement plus faible. De plus, les taux d'intérêt en Suisse et dans la zone euro restent durablement négatifs.

Crise dans les économies émergentes: une crise majeure, comparable à celles de la seconde moitié des années 1990, éclate dans les économies émergentes. Les sorties de capitaux sont fortes, les écarts de rendement sur les marchés obligataires de ces économies accusent une hausse abrupte, et les marchés boursiers plongent. La détérioration notable des conditions financières entraîne une nette contraction de la croissance dans ces pays; les taux de défaut sur les dettes des entreprises et des ménages s'accroissent substantiellement, provoquant un repli des prêts bancaires. Les tensions financières se propagent aux économies avancées, y compris à la Suisse, et les marchés des actions s'effondrent. Il en résulte une détérioration des conditions de refinancement interbancaire à court terme. Les économies avancées traversent une récession modérée. Ce scénario est semblable au scénario de crise dans les économies émergentes décrit en 2016 dans le *Rapport sur la stabilité financière*.

Récession aux Etats-Unis: les Etats-Unis plongent dans une profonde récession qui s'étend au reste du monde. Le chômage atteint un record historique dans ce pays. Les tensions financières s'y accentuent fortement, tandis que les prix immobiliers et les cours des actions chutent. La Suisse, l'Europe et le Japon entrent dans une profonde récession, et la croissance des économies émergentes ralentit. Les caractéristiques de ce scénario sont semblables à celles du scénario très défavorable (*severely adverse scenario*) retenu en 2017 par la Réserve fédérale des Etats-Unis dans son *stress test*⁴. Par rapport au scénario de récession aux Etats-Unis décrit en 2016 dans le *Rapport sur la stabilité financière*, la récession est plus forte en Europe et en Suisse, alors que la croissance est moins affectée dans les économies émergentes.

³ Voir Banque centrale européenne, *Financial Stability Review*, novembre 2016, page 42; et Banque d'Angleterre, *Financial Stability Report*, novembre 2016, page 9.

⁴ www.federalreserve.gov/newsevents/press/bcreg/20170203a.htm.

Choc de taux d'intérêt: le potentiel de production mondial est surestimé, et des pressions inflationnistes commencent à se former. Comme certaines sociétés sont confrontées à des problèmes de capacités et que les marchés du travail menacent de s'assécher, les anticipations d'inflation connaissent une hausse soudaine. Les banques centrales relèvent rapidement leurs taux d'intérêt afin de réduire les pressions inflationnistes et de conférer un nouvel ancrage aux anticipations d'inflation. Les taux d'intérêt à long terme dépassent leurs niveaux d'équilibre face à la hausse des primes de terme due à l'augmentation des primes de risque d'inflation. La croissance ralentit de ce fait sensiblement. Les prix de l'immobilier chutent à la fois à cause de la hausse des taux d'intérêt et de la baisse des

revenus. Ce scénario est plus grave que celui du choc de taux d'intérêt décrit en 2016 dans le *Rapport sur la stabilité financière*. Le nouveau scénario intègre notamment l'hypothèse de chocs à plus large échelle impactant les taux d'intérêt à long terme et les prix de l'immobilier. Il vise ainsi à mieux cerner les risques de situations extrêmes (*tail risks*) et les non-linéarités résultant de l'impact des chocs affectant le système bancaire. Il s'agit certes d'un scénario plutôt défavorable, mais des phénomènes d'une ampleur similaire voire supérieure ont été observés par le passé (par exemple au Royaume-Uni dans les années 1970, aux Pays-Bas vers les années 1980 ou au Japon et en Suisse dans les années 1990).

3

Exposition et résilience

L'intermédiation bancaire implique une prise de risques. Ceux-ci peuvent notamment se matérialiser si l'environnement économique et la situation sur les marchés financiers se dégradent. Le potentiel de pertes qui ressort des projections dépend du scénario pris en compte et de l'exposition des banques. Du point de vue de la stabilité financière, il est essentiel que les banques détiennent suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes pouvant découler de leurs activités, et ce y compris en cas de scénario très défavorable.

La BNS analyse la résilience du secteur bancaire suisse en évaluant le potentiel de pertes dans les scénarios décrits à la section 2.2, puis en comparant ce potentiel aux fonds propres des banques. Elle procède à cette analyse séparément pour les grandes banques (Credit Suisse et UBS) et pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur, qui comprennent les établissements (actuellement une centaine) dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de crédits accordés à des entités résidentes ou jouant un rôle prépondérant dans les activités de dépôt en Suisse.

3.1 GRANDES BANQUES

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, les deux grandes banques ont continué de renforcer leur capacité totale d'absorption des pertes (*total loss-absorbing capacity*, TLAC), tant en matière de fonds propres *going concern* qu'au niveau de leurs instruments *gone concern*. Les fonds propres *going concern* peuvent absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité, tandis que les instruments *gone concern* visent à permettre une recapitalisation en cas de menace d'insolvabilité.

Grâce à ces nouveaux progrès, le Credit Suisse et UBS sont en voie de satisfaire aux exigences de la réglementation *too big to fail* révisée (TBTF2) dans une perspective de mise en œuvre complète, c'est-à-dire après expiration de la clause d'antériorité et des autres dispositions transitoires¹. Les deux établissements remplissent d'ores et déjà entièrement les exigences en matière de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques. Par contre, ils doivent encore améliorer leur TLAC en termes de ratio de levier.

Les sections suivantes décrivent l'exposition et le potentiel de pertes des grandes banques suisses, l'état

¹ La perspective de mise en œuvre complète de la réglementation intègre les exigences qualitatives finales concernant les fonds propres *going concern* et *gone concern* pris en compte ainsi que les exigences quantitatives TBTF2.

des fonds propres réglementaires, l'appréciation de la situation par le marché et évaluent l'avancement de la mise en œuvre de la réglementation *too big to fail*.

3.1.1 EXPOSITION DES BANQUES ET IMPACT DES SCÉNARIOS

L'évaluation du potentiel de pertes se base sur les risques auxquels les grandes banques sont exposées et sur l'analyse de la sensibilité de cette exposition à la combinaison de chocs envisagée dans chaque scénario. Les résultats sont présentés en termes qualitatifs et illustrés à l'aide des données publiées relatives à l'exposition et au bilan. Cette approche tient compte, en particulier, du fait qu'il existe différentes manières de mesurer l'exposition au risque et la sensibilité aux chocs pouvant en résulter. Les données y relatives, utilisées pour calculer le potentiel de pertes, ne peuvent être publiées, car elles reposent sur des informations confidentielles des banques.

Les deux grandes banques communiquent leurs propres estimations en matière de risques; celles-ci ne peuvent toutefois pas être comparées au potentiel de pertes évalué par la BNS. En effet, soit ces estimations sont des mesures statistiques qui ne se basent pas sur des scénarios, soit les établissements ne précisent pas la gravité du scénario de crise retenu.

Pour ce qui est de la mesure statistique du potentiel de pertes, le Credit Suisse a publié un risque de position de 19 milliards de francs² (34 milliards si l'on inclut le risque opérationnel et d'autres risques), et UBS, des fonds propres économiques (*risk-based capital, RBC*) de 34 milliards, risques opérationnels compris³. Ces deux valeurs sont toutefois obtenues à l'aide de méthodes différentes et ne sont donc pas directement comparables.

Potentiel de pertes

Dans les scénarios de récession aux Etats-Unis, de récession prolongée dans la zone euro et de choc de taux d'intérêt, le potentiel de pertes est à peu près de la même ampleur. En revanche, dans le scénario de crise dans les économies émergentes, il est un peu moins élevé. Dans les quatre scénarios, le potentiel de pertes découle principalement des prêts accordés à des entités domiciliées en Suisse ou aux Etats-Unis, des risques de contrepartie résultant de produits dérivés et de cessions temporaires de titres, ainsi que de positions en actions et en obligations. Indépendamment du scénario retenu, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

² Source: Credit Suisse, rapport pour le premier trimestre 2017. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur son modèle de fonds propres économiques (*economic capital model*). Les chiffres afférents au risque de position correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,97%.

³ Source: UBS, *Annual Report*, 2016. UBS calcule les fonds propres économiques sur la base de son outil d'analyse statistique des risques. Les chiffres afférents aux fonds propres économiques correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,90%.

Prêts accordés en Suisse: la détérioration de la qualité du crédit en Suisse décrite dans trois des scénarios (choc de taux d'intérêt, récession aux Etats-Unis et récession prolongée dans la zone euro) pourrait générer des pertes substantielles pour les deux grandes banques, dues à des amortissements et à des défauts de paiement. Fin 2016, l'encours des prêts accordés par celles-ci à des clients domiciliés en Suisse se montait à 310 milliards de francs, dont 261 milliards pour les prêts hypothécaires⁴.

Prêts accordés aux Etats-Unis: le scénario de récession aux Etats-Unis décrit une dégradation de la qualité du crédit qui entraînerait, pour les grandes banques, des pertes substantielles sur les prêts aux entreprises. Fin 2016, les grandes banques détenaient aux Etats-Unis des créances non gagées sur le secteur privé (hors banques) pour un total d'environ 59 milliards de francs⁵.

Produits dérivés et cessions temporaires de titres: le scénario de récession prolongée dans la zone euro et celui de récession aux Etats-Unis pourraient se traduire par des pertes substantielles du fait de risques de contrepartie résultant de produits dérivés et de cessions temporaires de titres. Fin 2016, l'exposition des grandes banques au risque de contrepartie, définie selon la réglementation en vigueur, s'élevait au total à 244 milliards de francs⁶.

Actions et obligations: une chute marquée des cours boursiers à l'échelle mondiale et une forte hausse des écarts de rendement des obligations d'entreprises pourraient, selon l'efficacité de la couverture, entraîner des pertes substantielles. Fin 2016, l'encours brut des actions et des obligations d'entreprises dans le portefeuille de négoce des grandes banques s'inscrivait à 137 milliards de francs⁷. Ces placements sont en partie couverts par des positions sur dérivés. Le Credit Suisse indique, comme ordre de grandeur du potentiel de pertes, un risque de position sur actions et obligations représentant environ 17% de son risque de position total⁸.

3.1.2 RÉSILIENCE

L'analyse de la résilience est axée sur deux variables définies dans la réglementation *too big to fail* suisse: les fonds propres *going concern*, c'est-à-dire pouvant absorber des pertes en vue de la continuité de l'activité, et les instruments *gone concern*, qui, en cas de menace d'insolvabilité, doivent permettre une recapitalisation en faisant absorber les pertes par des fonds de tiers prévus à cet effet ou en convertissant ceux-ci en fonds propres.

4 Source: BNS.

5 Source: BNS. Outre les créances sur les entreprises, ce chiffre comprend les créances sur les ménages. Les créances non gagées peuvent comprendre des actifs de négoce et d'autres actifs liquides présentant un risque relativement faible.

6 Sources: UBS, *Basel III Pillar 3*, 2016, et Credit Suisse, *Basel III – Pillar 3 and regulatory disclosures*, 2016.

7 Sources: rapports annuels 2016.

8 Source: Credit Suisse, rapport pour le premier trimestre 2017. Etant donné que le Credit Suisse ne communique aucune ventilation du risque total de position basée sur un niveau de confiance de 99,97%, on utilise ici la ventilation du risque de position publiée par le Credit Suisse, basée sur un niveau de confiance de 99%.

Sur le plan national et international, des réformes réglementaires ont été adoptées ou sont en voie de l'être afin de continuer à renforcer la résilience et la capacité d'assainissement et de liquidation. La réglementation *too big to fail* appliquée en Suisse a fait l'objet d'une révision (TBTF2) qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016⁹. Sur le plan international, le CBCB est en train de finaliser le dispositif réglementaire de Bâle III. Ce dispositif comprend un calibrage du ratio de levier, une révision de l'approche standard de Bâle utilisée pour calculer les RWA, une restriction de l'usage, par les banques, de modèles internes pour calculer les RWA et une révision de la définition et du calibrage du plancher utilisé pour déterminer les RWA à l'aide de tels modèles internes.

Un objectif clé de la finalisation du dispositif de Bâle III est de réduire la variabilité des RWA calculés par les banques, afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité des ratios de fonds propres de celles-ci. Les règles révisées visent par ailleurs à assurer que les exigences concernant les fonds propres calculés selon les modèles internes des banques ne tombent pas au-dessous d'un niveau approprié¹⁰.

Les travaux en cours du CBCB vont dans le même sens que la réglementation *too big to fail* révisée, et l'augmentation prévue des RWA a, dans la mesure du possible, déjà été prise en compte dans le calibrage des exigences TBTF2, qui part de l'hypothèse d'une densité RWA (rapport entre les RWA et l'exposition totale) de 35%¹¹. La BNS soutient les réformes de Bâle III et participe activement à leur finalisation dans les meilleurs délais.

Nouvelle amélioration de la capacité totale d'absorption des pertes

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, les deux grandes banques ont continué de renforcer leur TLAC, tant au niveau de leurs fonds propres *going concern* que de leurs instruments *gone concern*. L'estimation de la capacité des grandes banques à absorber des pertes s'appuie sur deux perspectives: celle de la mise en œuvre complète de la réglementation et celle incluant une clause d'antériorité. Les deux perspectives se distinguent par la définition des exigences qualitatives finales concernant les fonds propres *going concern* et *gone concern* pris en compte.

Selon la perspective de mise en œuvre complète, les fonds propres *going concern* et *gone concern* pris en compte sont définis conformément aux exigences qualitatives finales de la réglementation TBTF2, c'est-à-dire après expiration de la clause d'antériorité et de toutes les autres dispositions transitoires. Ces exigences qualitatives finales constituent la référence appropriée pour évaluer la résilience des banques,

9 Pour une vue d'ensemble de la réforme de la réglementation *too big to fail*, voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, 2016.

10 Pour les questions relatives aux RWA calculés selon les modèles internes, voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, éditions 2013 à 2015.

11 Voir DFF, *Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques*, 13 mai 2016.

RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Tableau 1

	Credit Suisse			UBS		Exigences
	T1 2016 (état RSF 2016)	T1 2017	T1 2017 (pro forma) ⁵	T1 2016 (état RSF 2016)	T1 2017	
Ratios selon TBTF2 (mise en œuvre complète, en %) ¹						
Ratio de fonds propres TBTF2 CET1	11,3	11,6	13,3	14,0	14,1	10,0
Ratio de fonds propres <i>going concern</i> selon TBTF2	13,3	14,5	16,2	16,4	17,1	14,3
Ratio de fonds propres <i>gone concern</i> selon TBTF2	9,7	13,1	13,1	10,9	16,1	14,3 ²
Ratio de levier TBTF2 CET1	3,3	3,3	3,8	3,3	3,6	3,5
Ratio de levier <i>going concern</i> selon TBTF2	3,9	4,1	4,6	3,9	4,3	5,0
Ratio de levier <i>gone concern</i> selon TBTF2	2,8	3,7	3,7	2,6	4,0	5,0 ²
Ratios selon TBTF2 (avec application de la clause d'antériorité, en %) ³						
Ratio de fonds propres TBTF2 CET1	11,3	11,6	13,3	14,0	14,1	10,0
Ratio de fonds propres <i>going concern</i> selon TBTF2	15,0	16,3	17,9	17,5	18,2	14,3
Ratio de fonds propres <i>gone concern</i> selon TBTF2	8,0	11,4	11,3	9,8	15,0	14,3 ²
Ratio de levier TBTF2 CET1	3,3	3,3	3,8	3,3	3,6	3,5
Ratio de levier <i>going concern</i> selon TBTF2	4,3	4,6	5,1	4,1	4,6	5,0
Ratio de levier <i>gone concern</i> selon TBTF2	2,3	3,2	3,2	2,3	3,8	5,0 ²
Ratios selon Bâle III (mise en œuvre complète, en %) ⁴						
Ratio de fonds propres de base CET1 selon Bâle III	11,4	11,7	13,4	14,0	14,1	8,5 / 8,0 ⁶
Ratio de fonds propres de base tier 1 selon Bâle III	15,2	16,5	18,1	17,5	18,2	10,0 / 9,5 ⁶
Ratio de levier tier 1 selon Bâle III	4,4	4,6	5,1	4,1	4,6	3,0
Niveaux (mise en œuvre complète, en milliards de francs)						
Fonds propres de base CET1 selon TBTF	31,7	30,8	35,3	29,9	31,3	–
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (HT CoCos)	8,3	7,6	7,6	6,1	6,9	–
dont fonds propres de base supplémentaires tier 1	5,7	7,6	7,6	5,2	6,7	–
dont fonds propres de base tier 2	2,6	–	–	0,9	0,2	–
Fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (LT CoCos)	9,2	9,1	9,1	12,6	10,6	–
dont fonds propres de base supplémentaires tier 1	5,0	5,0	5,0	2,4	2,3	–
dont fonds propres de base tier 2	4,2	4,1	4,1	10,2	8,2	–
Instruments de <i>bail-in</i>	15,3	25,6	25,6	6,9	23,5	–
RWA selon TBTF	281	264	265	214	222	–
Exposition globale selon TBTF	970	936	940	906	881	–

1 Ratios calculés sur la base des exigences finales, c'est-à-dire applicables après expiration de la clause d'antériorité et de toutes les autres dispositions transitoires. Calculés selon cette perspective, les fonds propres *going concern* comprennent les fonds propres CET1 et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé ayant la qualité de fonds propres AT1. Les exigences ne portent pas sur le volant anticyclique de fonds propres.

2 Les éventuelles réductions appliquées aux exigences *gone concern* fixées pour les deux grandes banques, soit 5% pour le ratio de levier et 14,3% pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques, telles que les allègements induits par la détention d'instruments de fonds propres conditionnels en vue de remplir ces exigences ou les remises accordées par la FINMA, ne sont pas prises en compte.

3 Ratios calculés avec la clause d'antériorité applicable à partir de janvier 2020: les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas possédant la qualité de fonds propres AT1 et assortis d'une première date d'option d'achat postérieure au 1^{er} janvier 2020 sont considérés comme des fonds propres *going concern*. Par contre, ceux présentant une date d'option d'achat antérieure au 1^{er} janvier 2020 ainsi que les instruments de fonds propres conditionnels tier 2 sont considérés comme des instruments *gone concern*. Les exigences ne portent pas sur le volant anticyclique de fonds propres.

4 Les exigences applicables au ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III comprennent le minimum de 4,5%, le volant de fonds propres de conservation de 2,5%, ainsi que le supplément applicable aux banques d'importance systémique mondiale, qui est de 1,5% dans le cas du Credit Suisse et de 1% dans celui d'UBS. En outre, les exigences applicables au ratio de fonds propres tier 1 selon Bâle III comprennent un minimum de 1,5% qui doit être couvert par des fonds propres présentant au moins la qualité de fonds propres AT1. Les exigences ne portent pas sur le volant anticyclique de fonds propres.

5 Calculs de la BNS tenant compte de l'augmentation de plus de 4 milliards de francs des fonds propres (voir communiqué de presse du Credit Suisse, 26 avril 2017).

6 La première valeur correspond aux exigences applicables au Credit Suisse, la seconde à celles portant sur UBS.

Sources: présentations et rapports trimestriels des grandes banques, calculs de la BNS.

car elles reflètent la capacité des divers types d'instruments à absorber des pertes. Dans cette perspective, les fonds propres *going concern* comprennent les fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*) et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*, HT CoCos) présentant la qualité de fonds propres de base supplémentaires tier 1 (AT1); les fonds propres *gone concern* comprennent quant à eux les instruments de *bail-in*, les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*, LT CoCos) et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2.

Selon cette première perspective, les ratios de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques selon la réglementation TBTF2 ont progressé, tant pour le Credit Suisse que pour UBS, entre le premier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017, pour atteindre respectivement 14,5% et 17,1% (voir tableau 1). Les ratios de levier *going concern* ont également augmenté, passant à respectivement 4,1% et 4,3%. De plus, le Credit Suisse a levé des fonds propres CET1 à hauteur de plus de 4 milliards de francs début juin 2017. Compte tenu de cette émission de droits, le ratio de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques du Credit Suisse a augmenté de 1,7 point pour se monter à 16,2%, et le ratio de levier *going concern* a progressé de 0,5 point, passant à 4,6% (voir tableau 1, colonne T1 2017 [pro forma]). Pour les deux banques, l'amélioration la plus marquée a concerné les ratios *gone concern*. Entre le premier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017, ceux-ci ont augmenté d'environ un tiers pour le Credit Suisse et de la moitié pour UBS.

Selon la perspective incluant une clause d'antériorité, les fonds propres *going concern* et *gone concern* pris en compte sont définis conformément à la réglementation qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette perspective permet d'évaluer où en sont les grandes banques dans la réalisation des exigences quantitatives qui seront applicables à cette date, soit 5% pour le ratio de levier et 14,3% pour les fonds propres pondérés en fonction des risques, aussi bien sur une base *going concern* que *gone concern*¹². La clause d'antériorité, qui sera applicable début 2020, prévoit que les banques pourront prendre en compte pour un certain temps des instruments que les exigences finales de la réglementation TBTF2 ne permettent pas de prendre en compte dans le calcul des fonds propres *going concern*. En particulier, les banques pourront recourir à des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas présentant la qualité de fonds propres AT1 pour satisfaire aux exigences en matière de fonds propres *going concern* applicables à partir de 2020, et ce jusqu'à la première date d'option d'achat de ces instruments^{13, 14}.

12 Les éventuelles réductions des exigences quantitatives *gone concern* applicables à partir de 2020 – telles qu'allègements induits par la détention d'instruments de fonds propres conditionnels en vue de remplir ces exigences ou remises accordées par la FINMA – ne sont pas prises en compte.

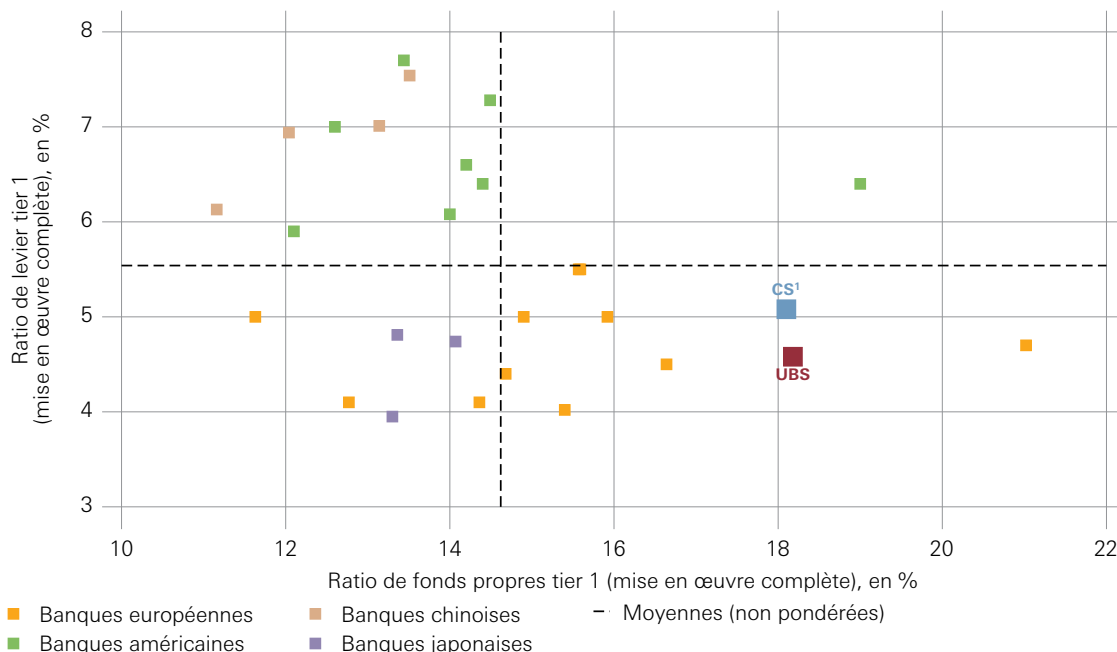
13 Selon les rapports des deux grandes banques pour le premier trimestre 2017, celles-ci ont émis de tels instruments, dont la première date d'option d'achat est en 2024 (Credit Suisse) et en 2025 (UBS).

14 Les termes utilisés pour rendre compte de cette perspective incluant une clause d'antériorité diffèrent d'une grande banque à l'autre, UBS parlant d'«application intégrale» (*fully applied*) et Credit Suisse, de «mise en œuvre complète» (*look-through*). Toutefois, le rapport du Credit Suisse compte tous les fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas présentant la qualité de fonds propres AT1 et les fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé de qualité tier 2 comme des fonds propres *going concern*.

COMPARAISON INTERNATIONALE DES FONDS PROPRES TIER 1

Banques d'importance systémique mondiale (EBIS^m), T1 2017

Graphique 10



¹ Compte tenu de l'augmentation des fonds propres.
Sources: SNL Financial et données des banques.

Selon cette seconde perspective, les ratios de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques selon la réglementation TBTF2 ont progressé, tant pour le Credit Suisse que pour UBS, entre le premier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017, pour atteindre respectivement 16,3% et 18,2% (voir tableau 1, milieu). Les ratios de levier *going concern* ont également augmenté, passant à 4,6% pour les deux banques. Compte tenu des droits émis par le Credit Suisse, le ratio de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques de cette banque a passé à 17,9%, et le ratio de levier *going concern*, à 5,1%. Selon cette perspective également, l'amélioration la plus marquée a concerné les ratios *gone concern* pour les deux banques. Par rapport à la perspective de mise en œuvre complète, les ratios *going concern* sont plus élevés, et les ratios *gone concern* sont plus bas d'autant. La capacité totale d'absorption des pertes est la même selon les deux perspectives.

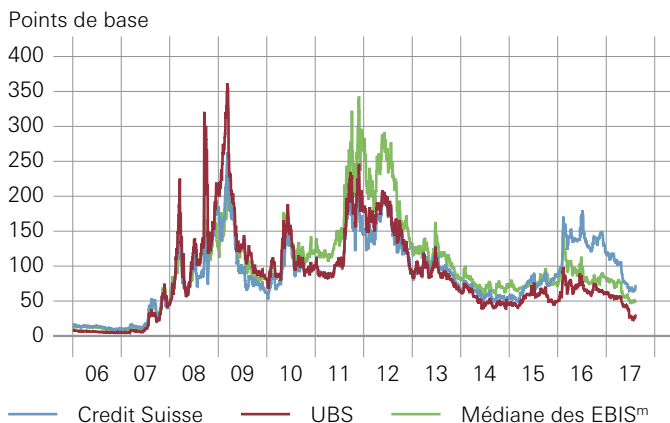
Les deux grandes banques sont en voie de satisfaire aux exigences TBTF2. Selon la perspective de mise en œuvre complète, les deux établissements remplissent d'ores et déjà entièrement les exigences en matière de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques. Par contre, ils doivent encore améliorer leur TLAC au niveau du ratio de levier. La conformité générale aux exigences est pratiquement la même selon les deux perspectives; le Credit Suisse satisfait déjà aux exigences en matière de ratio de levier *going concern*.

A la fin du premier trimestre 2017, les deux grandes banques satisfaisaient aussi aux exigences dans la perspective d'une mise en œuvre complète du dispositif international de Bâle III en matière de fonds propres, et ce aussi bien pour les ratios de fonds propres pondérés que non pondérés en fonction des risques (voir tableau 1). Les grandes banques suisses affichent des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques de qualité tier 1 selon Bâle III qui sont supérieurs à la moyenne des établissements bancaires d'importance systémique

COMPARAISON INTERNATIONALE DES PRIMES DE CDS

Senior à cinq ans

Graphique 11



Source: Bloomberg.

mondiale (EBIS^m), laquelle s'inscrit à 14,6%. Par contre, leurs ratios de levier tier 1 selon Bâle III sont en dessous de la moyenne correspondante, qui est de 5,5% (voir graphique 10).

Appréciation de la situation par le marché

Les prix du marché (par exemple les primes de CDS¹⁵) et les notations reflètent la manière dont le marché ou les agences de notation évaluent la résilience d'une banque. Après avoir fortement augmenté en 2016, les primes de CDS sont retombées à leur niveau antérieur. D'après les chiffres de fin mai 2017, le marché estime que la résilience du Credit Suisse est inférieure, et celle d'UBS, supérieure à la médiane des grandes banques internationales (voir graphique 11).

Les agences de notation évaluent la résilience des banques en délivrant des notations intrinsèques, lesquelles reflètent la solidité financière des établissements dans l'hypothèse où ceux-ci ne reçoivent aucune aide extérieure. Dans l'ensemble, la résilience du Credit Suisse est évaluée à un niveau inchangé, et celle d'UBS, à un niveau un peu plus élevé que celui décrit dans le précédent *Rapport sur la stabilité financière*¹⁶. Les notations intrinsèques des deux grandes banques suisses sont similaires à celles d'autres grandes banques internationales (voir graphique 12 pour une comparaison internationale des notations intrinsèques délivrées par Moody's).

Outre les notations intrinsèques, les agences élaborent des notations à long terme qui intègrent explicitement (sous la forme d'un bonus) la possibilité d'une aide exceptionnelle de l'Etat en cas de crise. Au niveau des sociétés de holding, les agences de notation ont supprimé ce bonus de notation, ce qui s'accorde avec les stratégies d'assainissement et de liquidation adoptées par la plupart des banques, qui prévoient généralement une requalification de dettes (*bail-in*) au niveau de la société de holding. Toutefois, une part essentielle de la levée de fonds se fait au niveau opérationnel, lequel ne comporte généralement pas de dispositions en matière de *bail-in*. C'est pourquoi la notation au niveau opérationnel convient mieux pour évaluer s'il existe une aide implicite de l'Etat. Contrairement à Standard & Poor's (S&P) et à Fitch, Moody's estime toujours qu'à l'instar de la plupart des autres EBIS^m d'Europe et des Etats-Unis, le Credit Suisse et UBS bénéficient d'un bonus de notation *too big to fail* (1 cran) au niveau opérationnel.

¹⁵ Plus le risque de crédit est important et plus l'appréciation de la résilience est faible, plus la prime du CDS est élevée. Toutefois, les prix du marché incluent l'anticipation d'une aide de l'Etat en cas de crise (problématique du *too big to fail*). Ainsi, les primes de CDS indiquent la manière dont le marché évalue la probabilité que le crédit sous-jacent soit remboursé, indépendamment de l'entité – banque ou autre agent économique, tel que l'Etat – qui effectuera le remboursement.

¹⁶ Credit Suisse: Moody's, Standard & Poor's (S&P) et Fitch évaluent la résilience du Credit Suisse au même niveau que dans l'édition 2016 du *Rapport sur la stabilité financière*. UBS: Moody's et Fitch évaluent la résilience d'UBS au même niveau que dans l'édition 2016 du *Rapport sur la stabilité financière*, tandis que S&P a légèrement relevé sa notation (+1 cran).

Les agences de notation ont justifié la suppression du bonus de notation au niveau de la société de holding par les conditions plus strictes applicables à l'usage des fonds publics pour le sauvetage de banques, et par l'amélioration de la capacité d'assainissement et de liquidation de ces dernières. Elles n'excluent toutefois pas de revoir leur évaluation concernant la probabilité d'une aide de l'Etat et de réintroduire un tel bonus de notation à l'avenir¹⁷.

Résolution de la problématique du *too big to fail* en Suisse

La réglementation TBTF2 a pour objectif de résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse et d'empêcher qu'en cas de crise, il soit nécessaire de recourir à l'argent du contribuable pour sauver des banques d'importance systémique¹⁸. Elle repose sur deux piliers complémentaires. Le premier vise à renforcer la résilience des banques d'importance systémique, et à réduire ainsi la probabilité que celles-ci se retrouvent dans une situation financière critique. Si malgré tout une telle situation venait à se produire, le second pilier interviendrait pour permettre l'assainissement et la liquidation ordonnés de l'établissement concerné sans recours à des fonds publics.

17 Voir par exemple S&P, «Most European Bank Ratings Affirmed Following Government Support And ALAC Review», décembre 2015, page 5: «That said, if a systemic bank came under stress and we saw clear evidence that government support would be forthcoming, we could still reflect this 'additional short-term support' in the ratings on the bank». Ou Moody's, «FAQ: European Resolution Regime Tested by Proposed Montepaschi Bail-Out», 9 janvier 2017, page 1: «However, should such a bail-out be replicated, we would likely revisit our determination of the BRRD [Bank Recovery and Resolution Directive] as an effective operational resolution regime, and consider whether government support for European banks could be more widespread than we currently anticipate».

18 Voir Conseil fédéral, «Too big to fail», 18 février 2015, page 11: «Elle [l'analyse comparative internationale] montre cependant aussi que si l'on veut vraiment éliminer durablement la garantie implicite de l'Etat – qui constitue le noyau dur de cette problématique –, il est indispensable de faire évoluer ce modèle en lui apportant certaines modifications». Voir aussi DFF, *Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques*, 13 mai 2016.

Pour ce qui est de la résilience, les deux grandes banques ont poursuivi le renforcement de leur capacité d'absorption des pertes. Lorsqu'elles respecteront pleinement les exigences de la réglementation TBTF2, cette capacité s'en trouvera encore améliorée. Des progrès dans ce domaine sont nécessaires, car le potentiel de pertes des grandes banques reste substantiel au regard de leur dotation en fonds propres. Cette évaluation repose à la fois sur les pertes effectivement enregistrées lors de la dernière crise financière et sur les quatre scénarios négatifs pris en compte par la BNS. Etant donné l'importance des deux grandes banques pour l'économie suisse, il est central qu'elles continuent à détenir suffisamment de fonds propres, y compris au cas où elles subiraient de telles pertes.

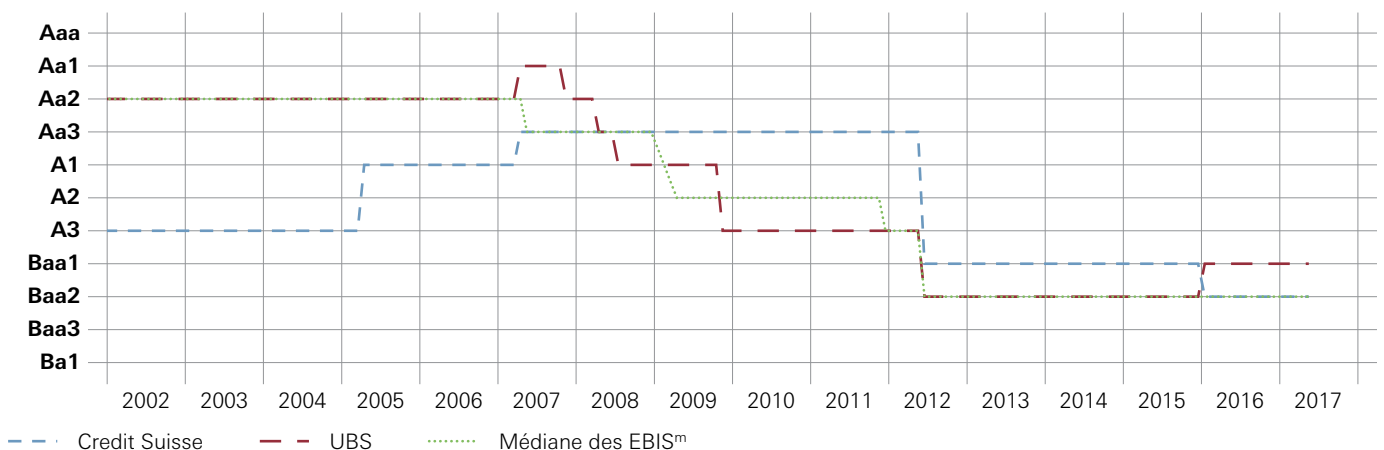
En ce qui concerne l'assainissement et la liquidation, les deux grandes banques ont déjà pris des mesures importantes en vue de satisfaire aux exigences. Chacune d'elles a ainsi créé une filiale suisse regroupant les fonctions d'importance systémique, et elles sont toutes deux sur le point d'établir des sociétés de services séparées. Des progrès supplémentaires sont néanmoins indispensables afin de définir des plans solides d'assainissement et de liquidation (voir l'encadré Assainissement et liquidation: un pilier important de la réglementation *too big to fail*, pages 18 à 20). Ainsi, les grandes banques devront démontrer, d'ici à fin 2019, qu'elles sont en mesure de maintenir leurs fonctions d'importance systémique en Suisse, même en cas de menace d'insolvabilité. Il leur faudra aussi satisfaire à des exigences réglementaires à l'échelle internationale. C'est ainsi qu'elles devront par exemple soumettre des plans révisés d'assainissement et de liquidation pour les Etats-Unis d'ici à mi-2018.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre intégrale des exigences réglementaires, tant en matière de résilience qu'en ce qui concerne l'assainissement et la liquidation, est nécessaire pour résoudre la problématique du *too big to fail*.

COMPARAISON INTERNATIONALE DES NOTATIONS INTRINSÈQUES

Baseline credit assessment de Moody's

Graphique 12



Sources: Bloomberg et Moody's.

Assainissement et liquidation: un pilier important de la réglementation *too big to fail*

La réglementation *too big to fail* (TBTF) a pour objectif d'empêcher qu'en cas de crise, il soit nécessaire de recourir à l'argent du contribuable pour sauver des banques d'importance systémique¹. Il s'agit d'éviter que ne se reproduise le cas d'UBS en 2008: la Confédération et la BNS avaient alors dû adopter un train de mesures en vue de stabiliser la grande banque. A l'avenir, l'assainissement et la liquidation d'une banque d'importance systémique doivent être possibles sans que le contribuable soit exposé à un risque financier.

Dispositif national

La réglementation TBTF repose sur deux piliers complémentaires: le premier vise à renforcer les exigences en matière de fonds propres *going concern*, de liquidités et de diversification des risques afin d'augmenter la résilience des banques d'importance systémique et, partant, de réduire la probabilité que ces dernières se retrouvent dans une situation financière critique². Si malgré tout une telle situation venait à se produire, le second pilier interviendrait pour permettre l'assainissement et/ou la liquidation ordonnés de l'établissement concerné sans recours à des fonds publics. A cette fin, la réglementation fixe des exigences relatives à la capacité d'absorption des pertes sur une base *gone concern* ainsi qu'aux plans d'assainissement et de liquidation.

En tant qu'autorité de liquidation compétente en Suisse, la FINMA est responsable de la planification et de sa mise en œuvre en vue de l'assainissement et/ou de la liquidation d'une banque. Elle élabore cette planification en étroite collaboration avec les banques d'importance systémique et, dans le cas des banques d'importance systémique mondiale Credit Suisse et UBS, avec des autorités étrangères. La FINMA dispose de compétences étendues. Par exemple, elle peut associer les investisseurs aux pertes découlant de certains titres de dette émis par les banques (*bail-in*), donner des instructions à un établissement bancaire ou encore limiter les activités d'une banque.

De son côté, la BNS a pour mandat légal de contribuer à la stabilité du système financier³. En cas de crise bancaire, elle peut jouer le rôle de prêteur ultime (*lender of last resort*). Cependant, elle n'exerce aucune fonction en matière de surveillance bancaire et ne possède pas d'autorité formelle dans le domaine de l'assainissement et de la liquidation des établissements.

1 Voir DFF, *Rapport explicatif concernant les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres et de l'ordonnance sur les banques*, 13 mai 2016.

2 Pour une vue d'ensemble des exigences de fonds propres en vue d'accroître la résilience selon TBTF2, voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, 2016.

3 Voir art. 5, al. 2, let. e, LBN.

Dispositif international

Au niveau international, les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 ont conclu en 2011 un accord portant sur les normes de liquidation et d'assainissement du Conseil de stabilité financière (CSF)⁴. Ces normes décrivent les principales caractéristiques d'un régime d'assainissement et de liquidation efficace pour les banques d'importance systémique mondiale. Elles constituent la base de la collaboration étroite que la FINMA entretient avec les principales autorités étrangères compétentes afin de coordonner les plans de liquidation et d'assainissement pour le Credit Suisse et UBS. Cette collaboration se déroule au sein de groupes de gestion de crise placés sous la direction de la FINMA, et comprenant des représentants des autorités britanniques et américaines ainsi que de la BNS en qualité de banque centrale du pays d'origine des deux grandes banques.

Sur mandat du G20, le CSF a également finalisé une norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (*total loss-absorbing capacity*, TLAC), venant compléter les exigences de Bâle III en matière de fonds propres *going concern*⁵. La norme TLAC vise à garantir que les banques d'importance systémique mondiale disposent d'une capacité suffisante d'absorption des pertes pour permettre un assainissement et/ou une liquidation ordonnés sans recours à des fonds publics. En outre, les principes directeurs du CSF sur la TLAC interne déterminent le dispositif relatif à la répartition de la TLAC au sein du groupe bancaire⁶. La TLAC interne permet de s'assurer que les différentes entités du groupe peuvent être recapitalisées dans un cadre juridiquement sûr.

Plan d'assainissement et de liquidation

La FINMA fixe les grandes lignes d'un plan d'assainissement et de liquidation pour chaque banque d'importance systémique et décrit le mode opératoire en cas de crise⁷. Ce plan doit être conforme aux exigences applicables en Suisse. Dans le cas des banques d'importance systémique mondiale Credit Suisse et UBS, il doit également tenir compte des exigences réglementaires spécifiques à d'autres pays⁸.

Comme première ligne de défense, les banques doivent détenir suffisamment de liquidités et d'instruments de fonds propres pour pouvoir procéder à un assainissement et/ou à une liquidation en recourant uniquement à leurs propres ressources. En particulier, elles ne doivent pas

4 Voir Communiqué final du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, Cannes, 3 et 4 novembre 2011, section 13, et CSF, *Key attributes of effective resolution regimes for financial institutions*, 2011 (mis à jour en 2014).

5 Voir CSF, *Principles on loss-absorbing and recapitalisation capacity of G-SIBs in resolution* et *Total loss-absorbing capacity (TLAC) term sheet*, 2015.

6 Voir CSF, *Guiding principles on the internal total loss-absorbing capacity of G-SIBS*, 2016.

7 Voir FINMA, *Rapport annuel*, 2016, page 32; la FINMA y présente son rôle et le cadre organisationnel prévu en matière de planification de l'assainissement et de la liquidation.

8 Voir art. 64, al. 3, OB.

compter sur le soutien des banques centrales ou de l'Etat, ni susciter l'attente qu'un tel soutien soit possible en cas de crise⁹. Si un établissement faisant l'objet d'une procédure d'assainissement ou de liquidation rencontre des problèmes de liquidité plus graves que dans le scénario retenu, la BNS peut intervenir en qualité de prêteur ultime, conformément à son mandat légal et aux principes directeurs du CSF sur le financement public comme filet de sécurité¹⁰.

La FINMA privilégie une stratégie dénommée *single point of entry bail-in*, selon laquelle elle coordonne l'assainissement et/ou la liquidation du groupe financier concerné¹¹. Conformément à la norme TLAC, cette approche prévoit la possibilité d'amortir les titres de dette détenus au plus haut niveau du groupe par la société de holding ou de les convertir en fonds propres à la demande de la FINMA. Cela permet de recapitaliser le groupe entier, et notamment les entités subissant des pertes. Mais en général, l'assainissement et/ou la liquidation d'une banque nécessitera également la prise de mesures de restructuration, telles que la vente de certaines entités ou activités, ou encore la liquidation des unités non rentables du groupe.

Plan d'urgence suisse

Des exigences spécifiques s'appliquent au maintien des fonctions d'importance systémique en Suisse, dans la mesure où elles sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'économie du pays. Chaque banque d'importance systémique doit définir un plan d'urgence suisse démontrant sa capacité à maintenir ses fonctions d'importance systémique en cas de menace d'insolvabilité, indépendamment des autres unités de la banque et sans l'aide de l'Etat. Les fonctions d'importance systémique comprennent, en particulier, les opérations de dépôt, de crédit et de paiement en Suisse¹². La FINMA examine le plan d'urgence et ordonne, si nécessaire, la prise de mesures en vue de remédier à d'éventuelles insuffisances¹³. Si la mise en œuvre du plan d'urgence l'exige, cet examen porte également sur la capacité d'assainissement et de liquidation de la banque à l'échelle mondiale¹⁴.

9 Voir DFF, *Commentaire concernant la modification de l'ordonnance sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres*, 2012, page 12, et CSF, *Key attributes of effective resolution regimes for financial institutions*, 2014, page 3.

10 Voir CSF, *Guiding principles on the temporary funding needed to support the orderly resolution of a global systemically important bank*, 2016, page 11.

11 Voir FINMA, *Assainissement et liquidation des banques d'importance systémique mondiale*, 2013.

12 Voir art. 8, al. 1, LB.

13 Les critères sur lesquels se base la FINMA pour évaluer les plans d'urgence suisses sont définis à l'art. 61 OB. Ils spécifient notamment que les rapports juridiques et économiques au sein du groupe financier concerné doivent être structurés de manière à ne pas entraver la poursuite des fonctions d'importance systémique. Pour assurer l'opérabilité des fonctions d'importance systémique, la banque doit prévoir des processus adéquats et une infrastructure appropriée. De même, l'accès aux ressources nécessaires doit être garanti à tout moment, indépendamment des unités de la banque n'ayant pas une importance systémique. En outre, la banque doit démontrer que son plan d'urgence prévoit une dotation en fonds propres et en liquidités suffisante pour son application. La création d'une entité juridique séparée regroupant les fonctions d'importance systémique ne permet pas automatiquement de satisfaire aux critères énoncés à l'art. 61 OB.

14 Voir art. 61, al. 2, OB.

Remises

La réglementation prévoit que la FINMA accorde des remises sur les exigences *gone concern* si une banque d'importance systémique dépasse les exigences minimales concernant le maintien des fonctions d'importance systémique et améliore ainsi sa capacité d'assainissement et de liquidation en Suisse et à l'étranger. Ces remises ne sont pas consenties de manière automatique et sont soumises à des conditions strictes. Les mesures telles que l'établissement de sociétés de services indépendantes sur le plan juridique ou la réduction de l'encours des prêts non couverts et des garanties entre entités appartenant au même niveau du groupe peuvent, par exemple, donner lieu à un allègement¹⁵. Néanmoins, ces remises ne doivent pas compromettre l'applicabilité du plan d'urgence ni conduire à une sous-dotation par rapport aux exigences internationales en matière de TLAC¹⁶. De plus, ces remises ne sauraient être accordées du fait de la conformité aux exigences du plan d'urgence suisse.

Plans d'assainissement et de liquidation: état actuel et délais

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation TBTF en 2012, le Credit Suisse et UBS ont mis en œuvre d'importantes mesures dans le cadre de leurs plans d'assainissement et de liquidation¹⁷. A la tête de chacun des deux groupes se trouve désormais une société de holding n'exerçant pas d'activité opérationnelle. Une telle structure facilite la conformité de la stratégie de *single point of entry*, mentionnée précédemment, aux normes du CSF. En outre, les deux banques ont créé des filiales suisses assurant la plupart des fonctions d'importance systémique et sont sur le point de mettre en place des sociétés de services séparées. Cette dernière mesure vise à renforcer l'indépendance opérationnelle au sein du groupe en garantissant que les services nécessaires au maintien des activités ne seront pas menacés par la faillite d'une ou de plusieurs entités du groupe.

Pour ce qui est des plans d'urgence suisses, les banques d'importance systémique doivent encore satisfaire aux exigences en vigueur en démontrant qu'elles seraient à même de maintenir leurs fonctions d'importance systémique en cas de menace d'insolvabilité¹⁸. Le délai consenti pour les grandes banques s'étend jusqu'à fin 2019. Les banques axées sur le marché intérieur doivent, quant à elles, remplir les exigences dans un

15 Voir art. 66 OB.

16 Voir art. 133, al. 3, de l'ordonnance sur les fonds propres, et CSF, *Principles on loss-absorbing and recapitalisation capacity of G-SIBs in resolution*, 2015. Le document *Total loss-absorbing capacity (TLAC) term sheet* précise dans son chiffre 4 les exigences minimales suivantes en matière de TLAC: ratio de levier de 6% et ratio RWA de 16% d'ici à fin 2019; ratio de levier de 6,75% et ratio RWA de 18% d'ici à fin 2022;

17 Voir FINMA, *Rapport annuel*, 2016, page 32; la FINMA y décrit les progrès réalisés par les grandes banques en matière de planification de l'assainissement et de la liquidation.

18 Voir FINMA, *Rapport annuel*, 2016, page 33; la FINMA y souligne que l'applicabilité des plans d'urgence est toujours considérablement entravée par les fortes dépendances financières et opérationnelles entre les maisons-mères et les filiales actives en Suisse des grandes banques.

délai de trois ans à compter de la date à laquelle elles ont été déterminées comme étant d'importance systémique par la BNS.

Concernant les plans d'assainissement et de liquidation, la réglementation suisse ne prévoit pas explicitement de délai. Cependant, des plans crédibles et réalisables étant indispensables à la résolution de la problématique du TBTF, leur mise en œuvre en temps opportun est cruciale. Par ailleurs, il est possible que les autorités de réglementation étrangères imposent au Credit Suisse et à UBS des délais pour les plans d'assainissement et de liquidation dans les pays relevant de leur compétence. Les autorités américaines ont, par exemple, octroyé aux deux grandes banques le nouveau délai de mi-2018 pour améliorer leurs plans d'assainissement et de liquidation selon les directives publiées¹⁹.

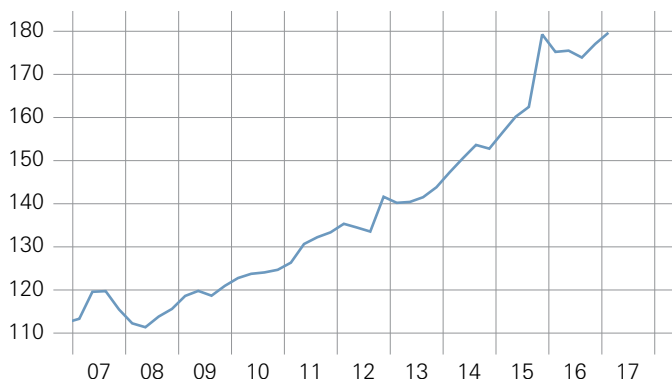
19 Voir communiqué de presse conjoint du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis et de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC, organisme fédéral américain d'assurance des dépôts bancaires) en date du 24 mars 2017, ainsi que les recommandations figurant en annexe.

3.2 BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

En 2016, les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'accroître leur exposition sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel en Suisse. La croissance des prêts hypothécaires accordés par ces banques est restée forte. La part des nouveaux prêts hypothécaires octroyés à des emprunteurs présentant une capacité financière réduite a encore augmenté, tandis que le risque de taux d'intérêt résultant de la transformation des échéances est demeuré à un niveau historiquement élevé. Ces développements se sont produits dans un contexte de déséquilibres marqués sur les marchés hypothécaire et de

INDICE DES PRIX DANS LE SEGMENT DE L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL DE RENDEMENT

Indice hédoniste des prix des transactions, en termes nominaux
T1 2005 = 100. Graphique 13



Source: Wüest Partner.

Perspectives

Compte tenu de l'importance de l'assainissement et de la liquidation dans la résolution de la problématique du TBTF en Suisse, il est essentiel de poursuivre les efforts déployés en vue de définir des plans solides en la matière. A cette fin, les banques d'importance systémique doivent continuer d'accroître leur capacité d'absorption des pertes *gone concern* et de s'assurer que leurs plans d'urgence soient crédibles et réalisables.

Elaborer des plans de liquidation et d'assainissement solides est une tâche particulièrement complexe pour les grandes banques du fait de leur dimension internationale. D'une part, ces plans doivent en effet être compatibles avec les exigences et les plans applicables dans d'autres pays. D'autre part, ils doivent convaincre non seulement les marchés financiers, mais aussi les autorités étrangères, ce qui est primordial pour garantir une bonne coopération entre les autorités et, partant, pour le succès de la liquidation et/ou de l'assainissement.

l'immobilier résidentiel. Si ces déséquilibres ont quelque peu diminué dans l'ensemble, ils demeurent à un niveau comparable à celui de 2014, lorsque le volant anticyclique sectoriel de fonds propres a été fixé à 2%.

Malgré cette exposition accrue et la pression exercée sur la rentabilité par des marges d'intérêt historiquement basses, les banques axées sur le marché intérieur continuent de présenter une résilience appropriée, et ce pour deux raisons. Premièrement, l'évolution de leurs fonds propres disponibles a suivi celles de leurs RWA et de leur bilan. De ce fait, leur ratio de fonds propres pondéré en fonction des risques est demeuré nettement supérieur aux exigences minimales réglementaires. En outre, leur ratio de levier n'a pas varié par rapport à 2015 et reste historiquement élevé.

Secondement, les résultats des *stress tests* suggèrent que la plupart des banques commerciales axées sur le marché intérieur disposent d'un excédent de fonds propres suffisant, par rapport aux exigences minimales réglementaires, pour absorber les pertes susceptibles de découler des scénarios négatifs. Ces résultats soulignent l'importance de préserver cet excédent de fonds propres à l'avenir. Dans cette perspective, le volant anticyclique de fonds propres, le volant de fonds propres supplémentaires pour les banques d'importance systémique et la prudence de nombreux établissements en la matière sont autant d'éléments qui jouent un rôle majeur.

La section 3.2.1 examine l'exposition des banques axées sur le marché intérieur et l'impact des scénarios négatifs sur ces établissements. La section 3.2.2 propose une analyse de la résilience de ces banques en se concentrant

sur l'évolution de chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et sur une évaluation de leur dotation en fonds propres d'un point de vue économique.

3.2.1 EXPOSITION DES BANQUES ET IMPACT DES SCÉNARIOS

Faible croissance sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse

Contrairement à la vigueur persistante de la croissance des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur, l'évolution globale du marché hypothécaire est restée limitée et quasiment inchangée. Sur l'année 2016, le volume des prêts hypothécaires s'est accru de 2,7%. Parallèlement, l'évolution des prix des offres et des transactions suggèrent que le ralentissement s'est poursuivi en 2016 sur le marché des logements occupés par leur propriétaire. La progression des prix des transactions portant sur les appartements est passée de +0,9% (fin 2015) à -3% (fin 2016), et celle des prix des offres, de +1,6% à +1,2%¹⁹. Pour les maisons individuelles, la progression des prix des transactions est passée de +1,6% à +0,5%, et celle des prix des offres, de +2,3% à +1,5%. Dans le segment des objets résidentiels de rendement, la progression des prix des transactions s'est interrompue après plusieurs années de croissance (+17,3% fin 2015, -1,2% fin 2016, voir graphique 13)²⁰.

Déséquilibres toujours élevés sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel

Dans l'ensemble, les déséquilibres sur le marché hypothécaire et dans le segment des logements occupés par leur propriétaire ont légèrement reculé depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière*, même s'ils s'inscrivent à un niveau similaire à ceux de 2014, lorsque le volant anticyclique sectoriel de fonds propres avait été fixé à 2%.

Sur le marché hypothécaire, cette évolution traduit à la fois la relative faiblesse de la croissance des prêts hypothécaires et une révision à la hausse des estimations du PIB. Ces deux éléments ont en effet contribué à réduire la différence entre le ratio actuel prêts hypothécaires/tendance du PIB et la tendance à long terme de ce ratio, différence qui mesure les déséquilibres. Malgré cette baisse, les déséquilibres restent élevés.

Dans le segment des logements occupés par leur propriétaire, les déséquilibres, qui étaient élevés, semblent aussi avoir légèrement diminué, même si les indicateurs de prix sont quelque peu hétérogènes. Calculés en fonction des prix des offres, les déséquilibres restent pratiquement inchangés par rapport à 2015, car ces prix ont évolué en phase avec les fondamentaux tels que les loyers, le PIB et la croissance démographique. Si on examine maintenant les prix des transactions, les déséquilibres reculent, même si leur niveau initial est plus élevé que pour les prix des offres. Quel que soit l'indicateur pris en compte, les déséquilibres demeurent élevés.

Dans le segment des objets résidentiels de rendement, la faiblesse des rendements initiaux et l'activité soutenue dans le secteur de la construction indiquent un risque élevé de corrections substantielles des prix. Dans le segment *prime*, les rendements initiaux, déjà historiquement bas, ont poursuivi leur baisse en 2016²¹. La recherche de rendements a fortement alimenté la demande de placements dans le segment des appartements locatifs et par là même favorisé une activité de construction soutenue. En effet, les objets de rendement peuvent sembler attractifs à court terme du fait de leur meilleure rentabilité par rapport à celle d'autres placements. Cependant, si les taux d'intérêt venaient à augmenter ultérieurement, les prix pourraient baisser, ce qui

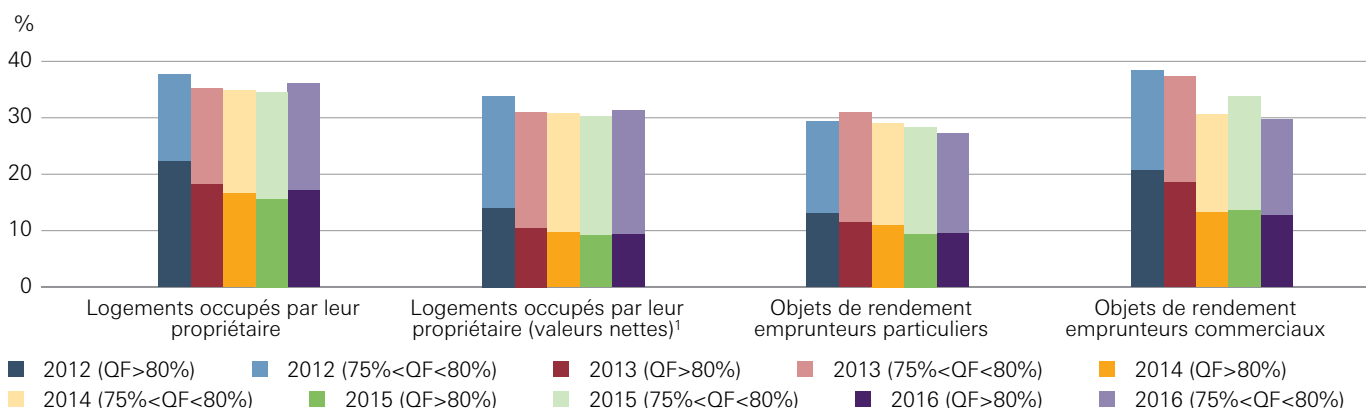
19 Source: Wüest Partner.
20 Ibidem.

21 Ibidem.

QUOTITÉ DE FINANCEMENT: NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part des nouveaux prêts avec une quotité de financement (QF) supérieure à 80% ou comprise entre 75% et 80%

Graphique 14



¹ Les valeurs nettes intègrent de plus les garanties du 2^e pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement dans le calcul de la quotité de financement.
Source: BNS.

exercerait des pressions sur les investisseurs recourant à l'emprunt ainsi que sur les banques qui les financent. Le niveau actuel de l'activité de construction accroît le potentiel d'une future correction des prix.

Forte croissance des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur

La croissance des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur demeure forte, s'inscrivant à 4,1% fin 2016 (contre 4,3% fin 2015). Elle reste ainsi bien supérieure à la variable équivalente pour les grandes banques et pour le marché dans son ensemble. Le volume des prêts hypothécaires accordés par les banques axées sur le marché intérieur a crû nettement plus vite que celui des grandes banques depuis le début de la crise financière, en 2007.

La part des nouveaux prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée est restée pratiquement inchangée...

D'après l'enquête de la BNS sur les prêts hypothécaires, la proportion de nouveaux prêts affichant une quotité de financement élevée est restée pratiquement inchangée en 2016 (voir graphique 14)²². Ainsi, la proportion de nouveaux prêts affichant une quotité de financement supérieure à 80% était de 17% en termes bruts et de 9% en termes nets dans le segment des logements

occupés par leur propriétaire²³. Dans le segment des objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux ou des particuliers, elle était de 9% en termes bruts et de 13% en termes nets.

Depuis 2012, si la part des prêts hypothécaires présentant une quotité de financement supérieure à 80% a fortement reculé, le risque de crédit n'a pas diminué dans une mesure comparable. En fait, la part des nouveaux prêts affichant une quotité de financement légèrement inférieure à 80% a augmenté. Ainsi, par exemple, la proportion des nouveaux prêts dont la quotité de financement est comprise entre 75% et 80% a passé de 16% en 2012 à 19% en 2016 dans le segment des logements occupés par leur propriétaire. De plus, les déséquilibres se sont accrus durant la même période sur le marché de l'immobilier résidentiel. Par conséquent, les risques associés aux prêts nouvellement octroyés ont augmenté durant cette période quelle que soit la quotité de financement.

... mais le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs a atteint un nouveau pic

Le risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs (risque de capacité financière), mesuré par le ratio entre le montant du prêt et le revenu de l'emprunteur, a continué de s'accroître alors que son niveau était déjà élevé. En 2016, la part des nouveaux prêts hypothécaires caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé a atteint un nouveau pic depuis l'introduction en 2011 de l'enquête de la BNS (voir graphique 15).

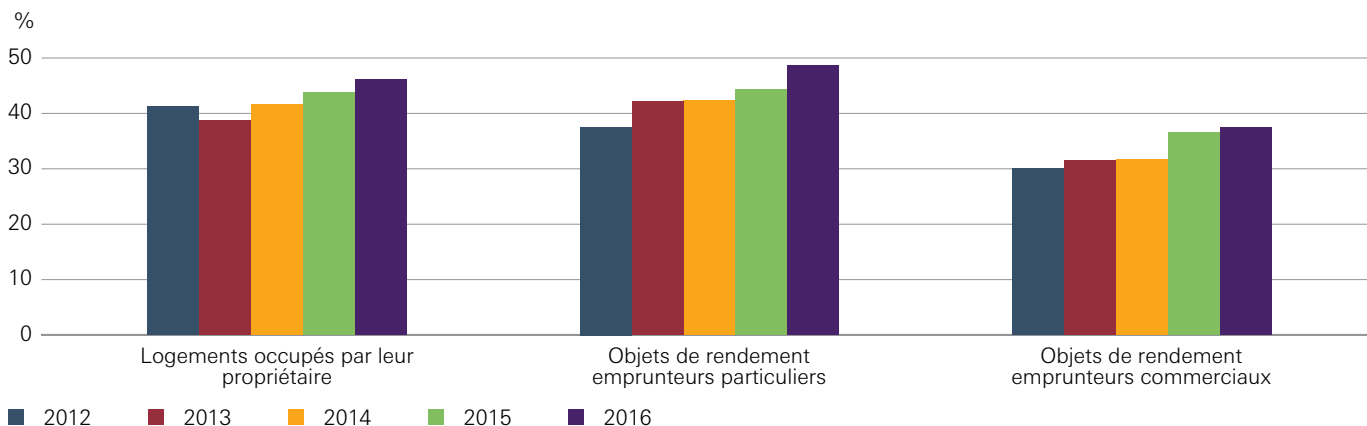
22 L'enquête porte sur les 25 établissements les plus importants (y compris les deux grandes banques), qui totalisent plus de 80% du marché hypothécaire en Suisse. Dans le cadre de l'enquête, les nouveaux prêts comprennent à la fois le refinancement de prêts hypothécaires existants auprès d'un nouveau prêteur et les prêts nouvellement accordés pour l'achat ou la construction d'un bien immobilier. Les données concernant la quotité de financement et la capacité financière sont collectées pour les nouveaux prêts dans deux segments: les logements occupés par leur propriétaire (2016: 29 milliards de francs) et les objets de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux (9,9 milliards) ou des particuliers (10,2 milliards). Les valeurs indiquées sont agrégées au cours de l'année civile en fonction du volume des prêts hypothécaires.

23 La quotité de financement déclarée est le rapport entre le montant du prêt hypothécaire et la valeur du bien immobilier mis en gage. Le prêt hypothécaire correspond à la limite de crédit accordée par la banque. La valeur du bien mis en gage est la valeur de marché. Dans la plupart des banques, la quotité de financement calculée de cette manière est presque identique à celle basée sur l'évaluation interne à la banque de la valeur du gage. Les valeurs nettes comprennent les garanties du 2^e pilier et du pilier 3a (utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement) comme garanties supplémentaires dans le calcul de la quotité de financement. Il faut toutefois noter que l'efficacité, pour le secteur bancaire, de cette protection contre des pertes sur les crédits en cas d'importante correction des prix sur le marché immobilier suisse reste à vérifier.

RATIO PRÊT/REVENU POUR LES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part pour laquelle les frais induits dépasseraient un tiers des revenus (logements occupés par leur propriétaire) ou des loyers (objets de rendement), si le taux d'intérêt était de 5%

Graphique 15



Source: BNS.

Dans le segment des logements occupés par leur propriétaire, la part des nouveaux prêts qui, avec un taux d'intérêt de 5%, induiraient des frais supérieurs à un tiers du salaire brut ou du revenu de rente de l'emprunteur est passée de 44% à 46% entre 2015 et 2016²⁴. Dans le segment des objets résidentiels de rendement détenus par des particuliers, la part des nouveaux prêts qui, dans le même cas de figure, induiraient des frais dépassant les loyers nets perçus est passée de 44% à 49%. En revanche, dans le segment des objets résidentiels de rendement détenus par des emprunteurs commerciaux, la part correspondante est restée constante, à 37%. Dans les deux premiers segments (logements occupés par leur propriétaire et objets résidentiels de rendement détenus par des particuliers), l'accroissement du risque de capacité financière se vérifie également si l'on recourt à d'autres taux d'intérêt théoriques.

Au cours des dernières années, la part des nouveaux prêts hypothécaires caractérisés par un ratio prêt/revenu élevé a présenté une hausse tendancielle marquée. Le risque de capacité financière progresse depuis 2012 pour les objets résidentiels de rendement et depuis 2013, pour les logements occupés par leur propriétaire. Les rapports établis par les banques ne font état d'aucun assouplissement généralisé des critères d'octroi de crédit. La hausse tendancielle de la part des nouveaux prêts hypothécaires caractérisés par un

24 Les frais induits sur lesquels se fonde cette évaluation comprennent un taux théorique (5%), auquel s'ajoutent des coûts d'entretien et d'amortissement (respectivement 1%). La valeur moyenne des taux d'intérêt hypothécaires entre 1960 et 2008 (c.-à-d. avant le début de la période de taux d'intérêt bas) est de près de 5%. Toutefois, il convient de noter que ces chiffres s'appuient sur une définition standardisée du revenu. Ils peuvent donc s'écarter des valeurs mesurées par une banque sur la base de ses définitions internes en matière de risque de capacité financière. La définition standard du revenu prend en compte uniquement les revenus provenant de l'activité ou de la rente de l'emprunteur; elle n'intègre pas d'autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou revenus du patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires). En moyenne, le revenu pris en compte au titre des critères internes des banques dépasse de 15% à 20% le revenu standard basé sur cette définition. Mais il existe des différences notables entre banques. En effet, étant donné que les politiques d'octroi diffèrent également d'une banque à l'autre, le revenu calculé à l'aide des critères internes des banques ne peut – contrairement au revenu standard – ni être comparé entre banques ni être utilisé pour calculer des valeurs agrégées de ratio prêt/revenu.

ratio prêt/revenu élevé laisse cependant penser que les banques appliquent ces critères avec davantage de souplesse. Cela indique qu'elles accroissent lentement mais sûrement leur propension au risque dans le domaine des prêts hypothécaires. L'évolution des nouveaux prêts hypothécaires se traduit également par l'augmentation du risque de capacité financière pour l'encours total des créances hypothécaires en un laps de temps relativement court. Ces cinq dernières années, les banques participant à l'enquête sur les nouveaux prêts hypothécaires ont fait état de nouveaux prêts accordés dans le segment résidentiel pour un montant total de 244 milliards de francs, soit plus du tiers de l'encours de leurs prêts hypothécaires résidentiels fin 2016.

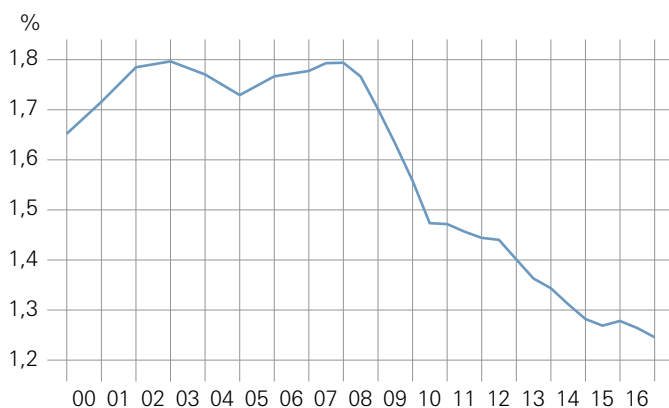
Dans un contexte où le risque de capacité financière s'accroît, il importe de prendre conscience du fait qu'une variation du niveau général des taux d'intérêt entraînerait, à court ou à moyen terme, un ajustement des taux sur une part très importante de l'encours des prêts hypothécaires. Les prêts hypothécaires assortis d'une contrainte de taux d'intérêt supérieure à cinq ans représentent environ un quart de l'encours total. Par conséquent, environ trois quarts du volume des prêts hypothécaires octroyés seraient affectés si une hausse de taux d'intérêt avait lieu dans les cinq ans. En outre, environ un tiers présente même une contrainte de taux d'intérêt inférieure à douze mois.

Le risque de capacité financière peut se concrétiser non seulement lors d'une hausse des taux d'intérêt, mais aussi en cas de correction des prix immobiliers. Une chute de ces derniers pourrait en effet amener les banques à exiger des garanties supplémentaires de la part des emprunteurs ou à majorer la prime de risque incorporée dans le taux du prêt. En principe, les investisseurs recourant à des fonds de tiers pourraient être confrontés dans tous les segments du marché immobilier à de tels appels de marge. Mais il est plus probable que les banques durcissent leur politique en matière d'appels de marge pour les prêts sans recours accordés à des entreprises dans le segment des objets résidentiels de rendement.

MARGE D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Moyenne pondérée

Graphique 16

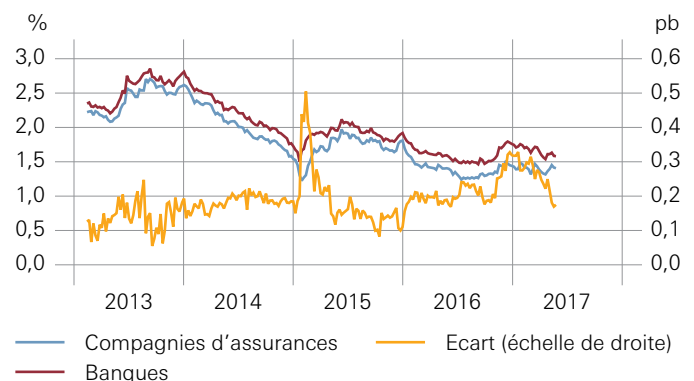


Sources: BNS et FINMA.

TAUX HYPOTHÉCAIRES MOYENS PUBLIÉS PAR LES BANQUES ET LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Prêts à taux fixe à dix ans

Graphique 17



Sources: pour les compagnies d'assurances, VZ Vermögenszentrum et Comparis (février-décembre 2013), puis sites web des compagnies d'assurances (après décembre 2013); pour les banques, sites web des banques.

Nouveau rétrécissement des marges d'intérêt

Après s'être stabilisée à un faible niveau en 2015, la marge d'intérêt moyenne²⁵ sur les créances en cours des banques axées sur le marché intérieur a de nouveau reculé de 3 pb, soit de 2,5% en 2016 (voir graphique 16). Cette évolution illustre la pression persistante qui s'exerce sur la rentabilité de l'activité principale des banques axées sur le marché intérieur du fait des taux d'intérêt exceptionnellement bas.

La baisse de la marge d'intérêt est principalement due au nouveau recul des taux d'intérêt moyens sur les prêts en cours. Les taux moyens des prêts ont continué de décliner à mesure que les crédits accordés précédemment sont renouvelés à des taux plus bas. De plus, les taux à moyen et à long terme appliqués aux nouveaux prêts octroyés ont continué de diminuer et ont, dans l'ensemble, suivi une évolution parallèle aux taux d'intérêt du marché des capitaux. Par contre, les taux d'intérêt sur les dépôts à vue et les dépôts d'épargne de la clientèle privée sont restés quasiment inchangés à des niveaux proches de zéro²⁶.

En 2016, comme les années précédentes, les banques axées sur le marché intérieur ont augmenté le produit net des intérêts, et donc leurs bénéfices, malgré le recul de leur marge sur les nouveaux prêts. Cela tient essentiellement au fait que la croissance de 4,1% du volume des prêts hypothécaires fait plus que compenser le recul de 2,5% de la marge d'intérêt. De plus, ces établissements ont maintenu le rendement de leurs actifs à un niveau similaire à celui observé en 2015. Cela s'explique par la baisse

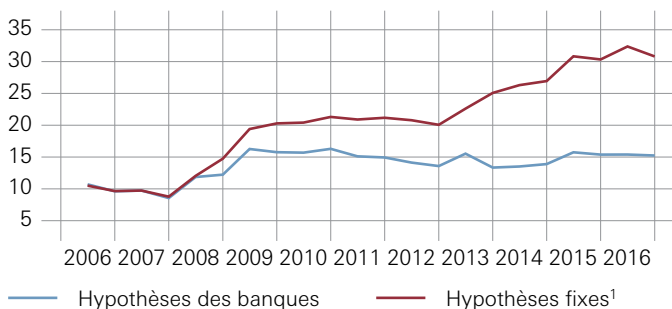
25 La marge d'intérêt est définie par approximation comme le produit net des intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle et des créances financières.

26 Dans l'ensemble, le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS n'a pas eu d'impact direct significatif sur les marges d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur. En effet, la plupart des avoirs à vue détenus par ces banques restent inférieurs ou égaux au montant exonéré, malgré la hausse régulière observée depuis l'introduction du taux d'intérêt négatif. Toutefois, pour certaines de ces banques, ainsi que pour des établissements appartenant à d'autres catégories telles que les banques privées, l'impact direct du taux d'intérêt négatif sur les avoirs à vue auprès de la BNS est significatif.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette en cas d'une augmentation de 200 pb du taux d'intérêt et selon différentes hypothèses de contraintes de taux d'intérêt, en % des fonds propres de base tier 1

Graphique 18



¹ Contraintes de taux d'intérêt supposées de 1,5 an pour les dépôts d'épargne et les prêts hypothécaires à taux variable, et de 15 jours pour les dépôts à vue.

Sources: BNS et FINMA.

des pertes subies sur les crédits, des ajustements de valeur et des provisions, et l'amélioration de l'efficacité en termes de coûts.

Cela dit, le rendement moyen des actifs de ces banques a diminué entre 2007 et 2016, suivant l'évolution de la marge d'intérêt, et ce malgré une amélioration de l'efficacité en termes de coûts. Au cours de cette période, le rendement des actifs et la marge d'intérêt ont chacun diminué d'environ un tiers (voir les éditions 2015 et 2016 du *Rapport sur la stabilité financière*). Le premier est passé de 0,65% à 0,42%, et la seconde, de 1,79% à 1,25%.

Fortes pressions sur les marges et la rentabilité des banques

Si les taux d'intérêt restent exceptionnellement bas, la pression sur la marge d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur restera forte. Cela vaut en particulier pour les marges²⁷ sur les éléments de l'actif des nouveaux prêts hypothécaires. Les établissements ont accru ces marges après l'introduction du taux d'intérêt négatif début 2015. Une baisse des marges sur les éléments de l'actif, due par exemple à une concurrence plus vive entre banques et avec des établissements non-bancaires à la recherche de rendements positifs, pourrait entraîner une nouvelle diminution significative de leur marge d'intérêt globale.

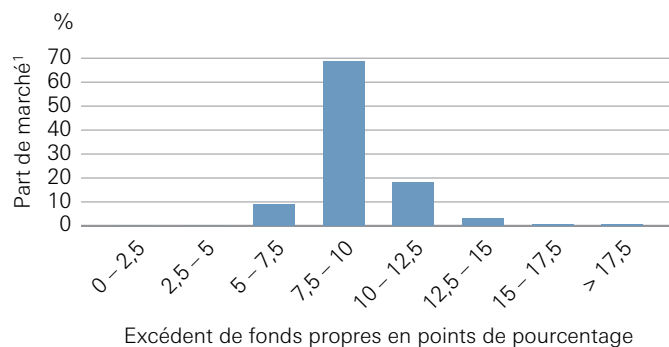
En 2016, l'augmentation de l'écart entre les taux d'intérêt moyens publiés pour les prêts hypothécaires à moyen et à long terme par les grandes banques et les compagnies d'assurance montre que la pression exercée par celles-ci sur le marché hypothécaire s'est effectivement accrue

27 La marge d'intérêt est formée de trois composantes: la marge sur les éléments de l'actif, la marge sur les éléments du passif et la marge structurelle (marge résultant de la transformation des échéances). La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un autre actif pour la même échéance sur le marché des capitaux. Pour les nouveaux prêts hypothécaires, la marge sur les éléments de l'actif est définie par approximation comme la différence entre le taux hypothécaire et le taux de swap pour la même échéance (voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière*, 2016, pages 27 à 32).

EXCÉDENT DE FONDS PROPRES DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Fonds propres excédant le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques de 8% prescrit par Bâle III

Graphique 19



¹ Part de l'exposition globale entrant dans le calcul du ratio de levier des banques axées sur le marché intérieur.

Sources: BNS et FINMA.

(voir graphique 17). A ce jour, les marges sur les éléments de l'actif demeurent nettement supérieures au niveau observé en 2014, c'est-à-dire avant l'introduction du taux d'intérêt négatif (voir l'édition 2016 du *Rapport sur la stabilité financière*). Mais la diminution de l'écart entre les banques et les compagnies d'assurance qui a été observée début 2017, alors que les banques ajustaient à la baisse leurs taux hypothécaires, acceptant par là même une diminution de leur marge sur les éléments de l'actif, illustre les difficultés que les établissements rencontreront pour conserver ces marges.

En outre, dans l'hypothèse où les contraintes de taux d'intérêt resteraient inchangées à l'actif comme au passif, la contribution positive de la transformation des échéances à la marge d'intérêt diminuerait dans une phase persistante de taux d'intérêt bas, car les prêts hypothécaires et les autres crédits accordés dans le passé seraient renouvelés à des taux d'intérêt plus bas. Ainsi, plus la phase de taux exceptionnellement bas se prolongerait, plus l'impact sur la marge d'intérêt serait marqué.

Un large recours à la transformation des échéances expose les banques à d'importants chocs de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt²⁸ découlant de la transformation des échéances dans le portefeuille de banque²⁹ des établissements axés sur le marché intérieur est demeuré historiquement élevé en 2016 (voir graphique 18). Ce risque est mesuré par l'impact d'un choc résultant d'une hausse des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette

de ces établissements exprimée en pourcentage de leurs fonds propres de base tier 1³⁰. Ce constat se vérifie que l'on se base sur les hypothèses de modélisation interne des banques ou sur des hypothèses fixes pour les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie par contrat³¹.

Sur la base des hypothèses internes des banques, une augmentation de 200 pb du niveau général des taux d'intérêt aurait entraîné un recul de la valeur actualisée nette des banques axées sur le marché intérieur à hauteur de 15,2% de leurs fonds propres de base tier 1 (estimation moyenne pour fin 2016). Selon des hypothèses fixes, le recul aurait été deux fois plus prononcé (voir graphique 18)³².

L'analyse de la valeur actualisée nette présentée dans le graphique 18 ne reflète pas entièrement le fait que, dans le contexte actuel, une hausse des taux d'intérêt contribuerait à rétablir les marges d'intérêt des banques sur les éléments du passif³³ (voir l'édition 2016 du *Rapport sur la stabilité financière*, pages 27 à 32). Par le biais du rétablissement de la marge sur les éléments du passif, un choc de taux à la hausse faible à modéré entraînerait, en moyenne, une augmentation de la marge d'intérêt totale des banques ainsi que de leurs revenus. Si la courbe des taux d'intérêt se déplaçait vers le haut de 200 pb, on estime que, compte tenu du bas niveau actuel des marges, les marges d'intérêt totales des banques devraient retrouver des niveaux observés pour la dernière fois vers 2010.

28 Le risque de taux d'intérêt découle d'une asymétrie entre les contraintes de taux d'intérêt des postes de l'actif et du passif d'une banque. Les banques s'endettent généralement à court terme pour refinancer des prêts à long terme. Du fait de cette transformation des échéances, les taux d'intérêt sur les actifs sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs. Dans une telle situation, une hausse des taux d'intérêt réduit la valeur actualisée (voir note 30 infra) des actifs dans une plus forte proportion que celle des passifs.

29 La mesure du risque de taux d'intérêt comprend tous les postes du portefeuille de banque (hors produits dérivés non linéaires), plus les portefeuilles de titres et de métaux précieux, après déduction des titres à position courte.

30 La valeur actualisée d'un poste de bilan correspond aux flux de trésorerie attendus actualisés en fonction des taux d'intérêt sans risque correspondants.

31 Les postes du bilan dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie sont, à l'actif, les créances à vue, les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires à taux variable, et, au passif, les engagements à vue et les dépôts d'épargne.

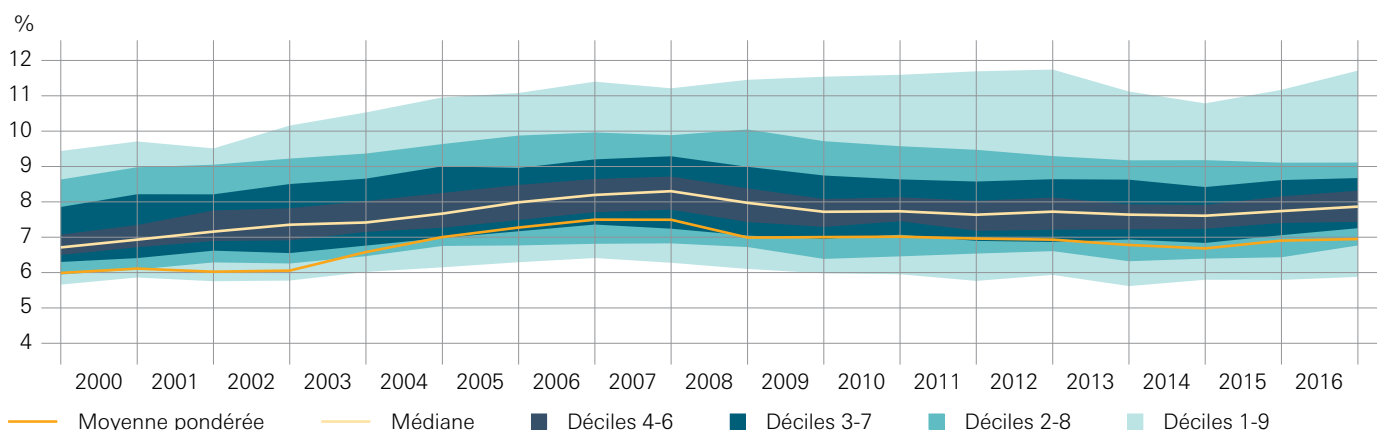
32 Depuis fin 2013, le graphique comprend également les données de PostFinance.

33 La marge sur un élément du passif est la différence entre les intérêts payés sur l'élément concerné et le coût d'une autre source de financement pour la même échéance sur le marché des capitaux.

RATIO DE LEVIER (TIER 1) DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Fonds propres de base tier 1 en % de l'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier, distribution¹

Graphique 20



¹ Jusqu'en 2013: tier 1 divisé par l'ensemble des actifs. A partir de 2014: tier 1 divisé par l'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier selon Bâle III. Sources: BNS et FINMA.

Néanmoins, l'analyse de la valeur actualisée nette met en lumière la forte exposition des banques à des chocs importants résultant d'une hausse des taux d'intérêt. Etant donné le large recours à la transformation des échéances, le produit net des intérêts perçus par les banques diminuerait en effet fortement dans le cas d'un tel choc, par exemple dans le cas d'un déplacement de 400 pb de la courbe des taux d'intérêt, et ce malgré le rétablissement de leurs marges sur les éléments du passif. Si une hausse de 400 pb est considérable mais peu probable à court ou à moyen terme, il ne faut pas oublier qu'avant 2008, la Suisse connaissait fréquemment des taux d'intérêt supérieurs de 300 à 400 pb aux niveaux actuels. L'expérience a par ailleurs montré que ces derniers peuvent augmenter brusquement et dépasser ainsi significativement leurs niveaux d'équilibre.

Des pertes substantielles dans le scénario de choc de taux d'intérêt

Deux des scénarios discutés à la section 2.2 sont particulièrement pertinents pour les banques axées sur le marché intérieur: celui d'un choc de taux d'intérêt et celui d'une récession prolongée dans la zone euro³⁴.

Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, la plupart des banques axées sur le marché intérieur subiraient des pertes substantielles; à un niveau agrégé, le résultat net cumulé de ces banques serait négatif. Une forte hausse des taux d'intérêt hypothécaires combinée à une baisse marquée des prix de l'immobilier entraînerait une augmentation notable des amortissements sur les prêts hypothécaires accordés à des entités domiciliées en Suisse. Etant donné leur large recours à la transformation des échéances, les banques subiraient une baisse du produit net des intérêts, malgré le rétablissement des marges sur les éléments du passif. Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, les pertes estimées pour les banques axées sur le marché intérieur sont nettement plus élevées que dans le dernier *Rapport sur la stabilité financière*. Cela s'explique essentiellement par une modification du scénario plutôt que par un changement de l'exposition des banques (voir chapitre 2.2).

Le scénario de récession prolongée dans la zone euro entraînerait également des pertes pour de nombreuses banques axées sur le marché intérieur. D'une part les bénéfices diminueraient nettement, reflétant l'érosion des marges d'intérêts résultant d'une période prolongée de taux d'intérêt négatifs. D'autre part, une grave récession s'étalant sur plusieurs trimestres entraînerait une augmentation considérable des taux de défaut des créances sur les entreprises et sur les institutions financières. Cependant, les taux d'intérêt demeurant bas dans ce scénario, les amortissements sur les prêts hypothécaires resteraient modérés, tant dans le segment de l'immobilier résidentiel que dans celui de l'immobilier commercial.

³⁴ Indépendamment du scénario retenu, des pertes peuvent aussi résulter de risques opérationnels et juridiques.

Dans l'ensemble et pour la plupart des banques, l'impact négatif de ce scénario serait moindre que celui d'un choc de taux d'intérêt.

3.2.2 RÉSILIENCE

Ratios de fonds propres nettement supérieurs aux exigences minimales

Les banques commerciales axées sur le marché intérieur ont globalement maintenu leur dotation en fonds propres réglementaires en 2016. Elles détiennent un excédent de fonds propres substantiel par rapport aux exigences minimales réglementaires. Fin 2016, toutes dépassaient en effet d'au moins 5 points les exigences minimales du dispositif de Bâle III, qui prévoient un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques d'au moins 8%, et même de 10 points pour une partie d'entre elles représentant au total 22% de part de marché (voir graphique 19).

De même, toutes satisfaisaient également aux exigences accrues de fonds propres découlant du volant anticyclique et aux exigences particulières de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) concernant le volant de sécurité³⁵. Dans les faits, ces exigences accrues de fonds propres sont comprises entre 3,1% et 7,6% des RWA, en fonction de la banque. De plus, les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur – PostFinance, le groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich – remplissaient les exigences particulières accrues en matière de ratio de levier selon l'approche de mise en œuvre complète de la réglementation TBTF2, lesquelles sont entrées en vigueur en juillet 2016³⁶.

Au cours de l'année 2016, l'évolution des fonds propres des banques axées sur le marché intérieur a suivi celle de la taille de leur bilan. Ainsi, malgré les pressions exercées sur la rentabilité par des marges d'intérêt historiquement basses et en dépit de l'accroissement continu du bilan de ces banques, leur ratio de levier moyen tier 1 est demeuré historiquement élevé, s'inscrivant toujours à 6,9% fin 2016 (voir graphique 20). L'accroissement de la dotation en fonds propres a quasi exclusivement résulté d'une rétention des bénéfices.

³⁵ Ces exigences particulières comprennent un objectif de fonds propres défini selon la catégorie de surveillance (applicable depuis juillet 2016, voir l'OFR) et les exigences de volant de fonds propres spécifiques à chaque établissement d'importance systémique (en vigueur depuis juillet 2016). Ces exigences vont au-delà de celles de Bâle III pour toutes les banques à l'exception de celles de la catégorie 5, laquelle comprend les banques les plus petites et celles dont l'exposition au risque est la plus faible.

³⁶ Depuis juillet 2016, les banques d'importance systémique sont soumises aux exigences de la réglementation *too big to fail* révisée. Pour les trois banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur, cette révision entraîne en particulier un renforcement des exigences portant sur le ratio de levier – c'est-à-dire la part des fonds propres de base tier 1 dans l'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier au sens de Bâle III. Pour un établissement donné, cette exposition comprend les expositions au bilan et hors bilan (pour de plus amples informations, voir Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Bâle III: ratio de levier et exigences de publicité, janvier 2014). Au sens de l'approche de la mise en œuvre complète de la réglementation TBTF2, les exigences applicables en matière de ratio de levier s'élèvent à 4,5% pour PostFinance et la Banque Cantonale de Zurich, et à 4,625% pour le groupe Raiffeisen. Selon les rapports annuels respectifs de ces établissements, le ratio de levier de PostFinance s'élevait en 2016 à 4,5%, celui de la Banque Cantonale de Zurich à 6,3% et celui du groupe Raiffeisen à 6,8%.

Le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques est resté pratiquement inchangé, et ce qu'il soit calculé comme part du total des fonds propres pris en compte (2015: 17,4%; 2016: 17,5%) ou des fonds propres de base tier 1 (2015: 16,5%; 2016: 16,6%). En 2016, l'évolution des fonds propres des banques axées sur le marché intérieur a donc aussi suivi celle de leurs RWA.

Les résultats des *stress tests* font ressortir l'importance d'excédents substantiels de fonds propres

Dans l'environnement actuel, il est possible que les ratios de fonds propres réglementaires amènent à surestimer la résilience des banques axées sur le marché intérieur. En effet, ils ne tiennent pas entièrement compte des risques liés à l'exposition sur les marchés hypothécaire et immobilier, et à l'évolution des taux d'intérêt. En particulier, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques ne reflètent que partiellement les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier suisses (voir les éditions 2012 à 2015 du *Rapport sur la stabilité financière*). C'est pourquoi la BNS recourt également à des *stress tests* pour évaluer si l'excédent de fonds propres des banques axées sur le marché intérieur est approprié. Deux scénarios sont analysés: celui d'un choc de taux d'intérêt et celui d'une récession prolongée dans la zone euro.

Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, les pertes des banques axées sur le marché intérieur absorberaient une grande partie de leurs fonds propres excédentaires. De nombreux établissements passeraient en dessous des exigences particulières fixées par l'OFB concernant le volant de sécurité. De plus, faute de mesures appropriées, la dotation en fonds propres de certaines banques représentant une part de marché significative risquerait de descendre au niveau de ce minimum réglementaire, voire de passer en dessous. A l'inverse, le scénario d'une récession prolongée dans la zone euro n'entamerait qu'une faible proportion des fonds propres excédentaires de ces établissements. Dans ce scénario, seules quelques banques passeraient en dessous des exigences particulières de l'OFB concernant le volant de sécurité, voire en dessous du minimum réglementaire, à moins qu'elles ne prennent des mesures correctives.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent qu'étant donné leur volume de fonds propres excédentaires, la plupart des banques devraient être en mesure, même dans des scénarios aussi négatifs, de continuer d'assumer leur fonction d'approvisionnement de l'économie réelle en crédits. Ces considérations soulignent combien il est nécessaire que la dotation en fonds propres des banques dépasse les exigences minimales réglementaires. Le volant anticyclique de fonds propres, le volant de fonds propres supplémentaires pour les banques d'importance systémique et la prudence de nombreux établissements concernant leur dotation en fonds propres sont autant d'éléments qui jouent un rôle majeur dans le maintien de cet excédent.

La politique des banques en matière d'octroi de crédits et le marché des objets résidentiels de rendement méritent une attention soutenue

Comme évoqué au chapitre 3.2.1, les déséquilibres demeurent élevés sur les marchés hypothécaire et de l'immobilier résidentiel. A l'avenir, si les taux d'intérêt restent exceptionnellement bas, l'incitation pour les banques, les investisseurs commerciaux et les ménages à prendre des risques accrus sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse demeurera forte.

Les banques, en particulier, sont largement incitées à prendre des risques plus grands lors de l'octroi de prêts hypothécaires, étant donné que les pressions exercées sur leurs marges et leur rentabilité devraient rester élevées, voire augmenter encore du fait de la concurrence croissante, sur le marché hypothécaire en Suisse, entre banques et avec des établissements non bancaires. Plus la phase de taux exceptionnellement bas se prolongera, plus ces incitations à prendre des risques accrus seront fortes. Les banques pourraient par exemple accroître encore le risque de capacité financière ou le risque de taux d'intérêt. De telles stratégies pourraient, certes, aider les banques à stabiliser leur rentabilité à court terme, mais elles accroîtraient encore leur exposition à des chocs importants résultant d'une hausse des taux d'intérêt et à une correction à moyen terme sur les marchés hypothécaire et immobilier.

D'une manière plus générale, une prise de risques accrue pourrait aussi entraîner une recrudescence des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier. Dans ce contexte, le segment des objets résidentiels de rendement continue de mériter une attention particulière. Même si les rendements sont déjà historiquement bas dans ce segment, ils restent élevés par rapport à ceux d'autres placements. Les prix des objets résidentiels de rendement devraient donc rester soumis à de fortes pressions à la hausse dans un proche avenir. Si les taux d'intérêt venaient à augmenter ultérieurement, les prix dans ce segment risqueraient de subir une correction substantielle. Le niveau actuellement soutenu de l'activité de construction augmente le potentiel d'une future correction des prix. Une telle correction exercerait des pressions sur les investisseurs recourant à l'emprunt et sur les banques qui les financent.

La Banque nationale continuera d'observer de près l'évolution des marchés hypothécaire et immobilier; elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement ainsi qu'au niveau de risque choisi par les banques lors de l'octroi de prêts hypothécaires. Dans le même temps, la BNS continuera d'examiner régulièrement s'il est nécessaire d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

Editeur

Banque nationale suisse
Stabilité financière
Case postale
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 31 11

Langues

Le Rapport sur la stabilité financière est publié en langues anglaise, française et allemande. Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

Informations complémentaires

snb@snb.ch

Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 11 50
Fax +41 58 631 50 48
E-mail: library@snb.ch

Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site www.snb.ch, Publications.

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

Publication

Août 2017

ISSN 1662-727X (version imprimée)
ISSN 1662-7288 (version électronique)

Internet

www.snb.ch



Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. L'analyse porte sur les grandes banques et sur les banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières sont des banques dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de prêts octroyés en Suisse ou qui jouent un rôle capital sur le marché suisse des dépôts. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Le présent document repose sur les informations disponibles le 31 mai 2017.

Copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, notamment ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

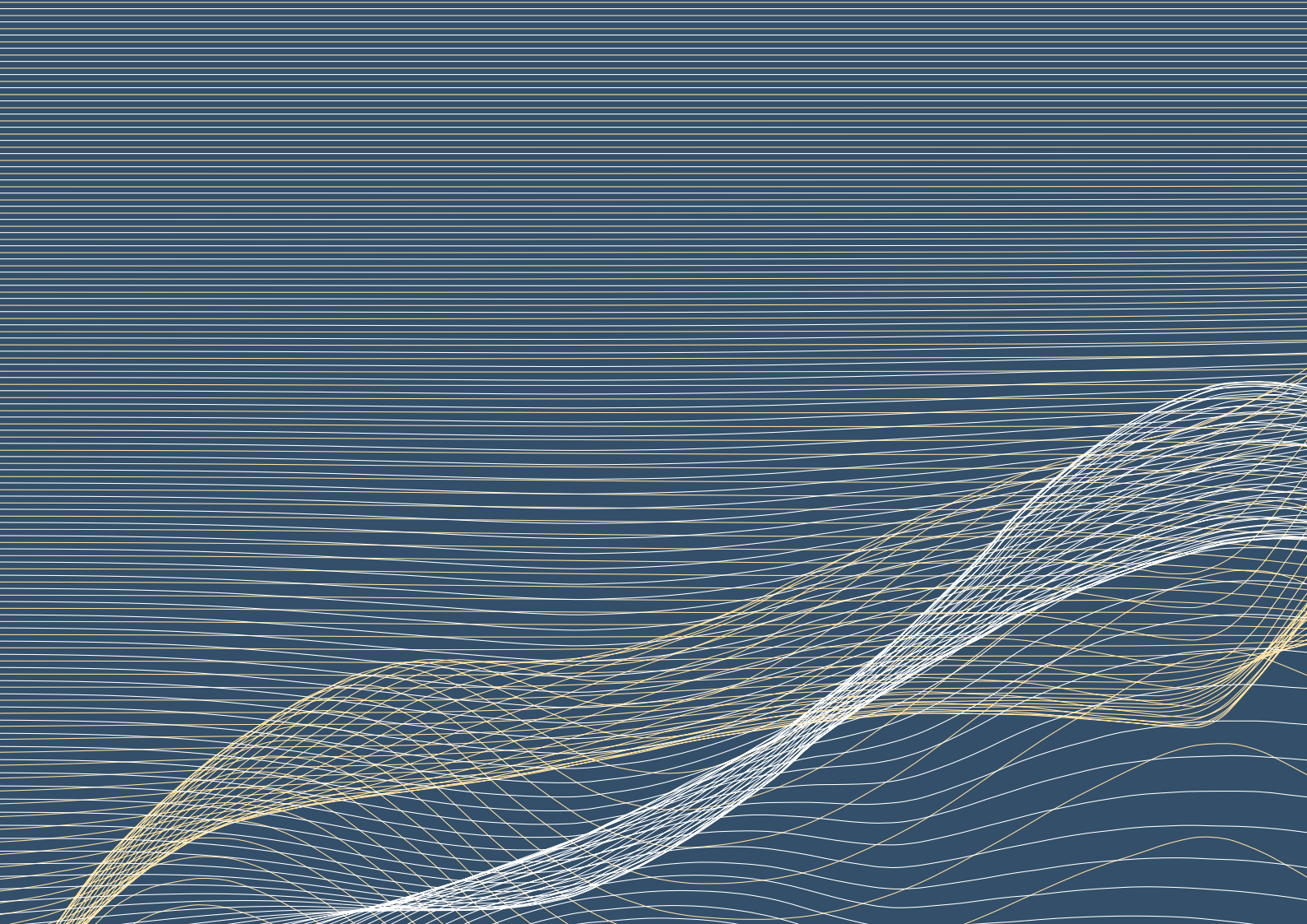
L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

Les informations et données d'ordre général publiées sans mention de copyright peuvent être utilisées sans indication de la source. Dans la mesure où les informations et données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Berne et Zurich 2017



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

